



ROYAUME DE BELGIQUE

Service public fédéral

Affaires étrangères,

Commerce extérieur et

Coopération au Développement

FORMULAIRE UNIQUE POUR LE FINANCEMENT D'UNE ACTION HUMANITAIRE

(Base légale : Loi du 9/01/2014 modifiant la Loi du 19/03/2013 relative à la Coopération au Développement - Arrêté Royal du 19/04/2014, Budget général des dépenses, allocation de base 14 54 52 35.60.83).

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 *Nom de l'Organisation humanitaire / (date de l'agrément par le Ministre de la Coopération au développement – si requis) :*

Croix-Rouge de Belgique - Communauté francophone - Activités internationales (date agrément : 20/05/16)

1.2 *Titre de l'action :* Protection des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits à travers une assistance multisectorielle au Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi, Rwanda et en République Démocratique du Congo.

1.3 *Zone d'intervention (pays, région, localités) :* Burkina Faso, Mali, Niger ; Burundi, Rwanda et République Démocratique du Congo

1.4 *Date de démarrage de l'action :* 1^{er} novembre 2023

1.5 *Durée de l'action en mois (cf. Art. 17, §2) :* 24 mois

1.6 *Date de début d'éligibilité des dépenses :* 1^{er} novembre 2023

1.7 *Date de signature de l'Arrêté Ministériel d'octroi :*

1.8 *Proposition et rapports (Concernant les délais spécifiques, cf. AR du 19/04/2014) :*

Proposition initiale	☒	date : 31-08-2023
Proposition révisée n°.	☐	date : jj-mm-aa
Date de l'Arrêté Ministériel d'octroi		date : jj-mm-aa
Date Acte Unilatéral		date : jj-mm-aa
Date lettre d'acceptation		date : jj-mm-aa
Rapport intermédiaire	☐	date : jj-mm-aa
Rapport final	☐	date : jj-mm-aa

2. ÉVALUATION DES BESOINS

2.1 *Date(s) d'évaluation ; méthodologie et sources d'information utilisées ; organisation/personne(s) responsable(s) de l'évaluation*

La liste des acronymes utilisés dans l'ensemble du document se trouve en **Annexe I**.

La Croix-Rouge de Belgique - Communauté francophone (CRB-CF) et ses partenaires du Mouvement Croix-Rouge Croissant-Rouge (MCRCR) opèrent dans six pays - Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi, Rwanda et République Démocratique du Congo (RDC). Leur présence à long terme et leur implication dans les dialogues locaux assurent une compréhension précise des besoins humanitaires résultant des violations des droits humains et des lacunes à combler. Des données de qualité, appuyées par des sources secondaires, sont également utilisées dans l'analyse.

Cette évaluation des besoins repose également sur les enseignements tirés des suivis antérieurs et des lacunes identifiées dans le programme humanitaire précédent (2021-2023), appelé AMoPAH 1 (Alliance du MCRCR pour la Protection et l'Assistance Humanitaires). Ce programme a introduit l'approche droits en évaluant les besoins, incluant une analyse générale de la protection dans chaque zone d'intervention, ainsi que des thèmes

spécifiques tels que la santé mentale, la violence basée sur le genre, la protection de l'enfance, etc., en mettant l'accent sur la participation des Sociétés Nationales Hôtes (SNH) dans la mise en œuvre des activités sur le terrain.

Il est à noter que la RDC n'a pas bénéficié du programme AMoPAH 1. Pourtant, en vue d'une collaboration efficace et grâce à la présence de la CRB-CF en RDC, des efforts ont été entrepris pour collecter des données nécessaires pour la conception de ce programme. Plus spécifiquement pour chaque pays, les sources suivantes ont été utilisées :

Au Burkina Faso : Pour les données secondaires, diverses ONG et agences des Nations Unies actives dans la protection, la santé mentale, le soutien psychosocial et l'hébergement ont été consultées. Des sous-clusters axés sur les violences basées sur le genre (VBG) et la protection de l'enfant ont également contribué en tant que fournisseurs de dernier recours, apportant une perspective sur les besoins non satisfaits. Le plan de réponse humanitaire (HRP) du pays a également été consulté, ainsi que des données provenant de diverses sources régionales et nationales.

Concernant les données primaires, des groupes de discussion ont été menés avec les participants du point de service humanitaire (HSP) de la Croix-Rouge à Kaya, principalement des personnes déplacées internes, des migrants et des membres de la communauté locale. Des évaluations rapides de protection (ERP) ainsi que des enquêtes sur les abris/AME (Articles Ménagers Essentiels) et WaSH (Eau, Hygiène et Assainissement) ont été menées en réponse aux mouvements de population, principalement dans la région Est du pays. Des entretiens avec des informateurs clés ont été menés dans différentes provinces, et des enquêtes auprès des ménages, notamment des évaluations de ciblage et des suivis après distribution (PDM) réalisés par la Croix-Rouge, ont également fourni des informations cruciales. L'ensemble de ces données a permis de comprendre les besoins actuels des populations, les défis rencontrés dans la fourniture d'assistance et d'identifier les lacunes en coordination avec les acteurs de première ligne.

Au Mali : Une session de planification s'est déroulée en mai 2023 avec la Croix-Rouge Malienne pour définir les besoins prioritaires dans les régions ciblées. Les responsables des branches régionales à Mopti, Gao et Bamako ont également été consultés, ce qui a contribué à l'élaboration du projet actuel. Ce projet repose sur les besoins du groupe cible dans les trois régions - Bamako, Mopti et Gao.

L'analyse des besoins repose principalement sur des données secondaires provenant notamment du Cluster Protection d'OCHA au niveau national et local, ainsi que sur des publications et des évaluations d'autres organisations humanitaires. Une étude évaluative des risques liés à la protection dans les zones d'intervention du programme AMoPAH 1 au Mali en novembre 2022 a également influencé la programmation et l'extension du programme.

Au Niger : L'analyse s'appuie sur des documents tels que l'aperçu des besoins humanitaires (HNO 2023), le plan de réponse humanitaire (HRP 2023), des rapports d'évaluation multisectorielle des besoins et des rapports régionaux sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

En plus des données secondaires, une équipe de la Croix-Rouge Nigérienne (CRN)/CRB-CF a réalisé une mission d'évaluation des besoins et des problèmes de protection et de cohésion sociale dans la zone d'intervention proposée en mai 2023. Cette mission a recueilli des rapports et des documents de partenaires locaux sur le terrain, complétant ainsi la compréhension du contexte, des problèmes, des besoins et des interventions en cours. Des entretiens avec les équipes déjà présentes sur le terrain ont également été menés, afin d'obtenir une perspective actualisée sur les risques, les besoins et les problèmes de protection et de cohésion sociale en interaction directe avec les communautés, les autorités et les partenaires techniques.

Au Burundi : Parmi les données secondaires, les chiffres quantitatifs d'OCHA ont enregistré le nombre de rapatriés par province et par commune de 2017 à novembre 2022. Les données de l'UNHCR datées du 8 mai 2023 (Burundi Situation : Population Dashboard - 31 mars 2023) et du 11 mai 2023 dans son rapport de suivi de protection des réfugiés dans les camps au 31 mars 2023 sont également inclus. Les besoins et les plans de réponse humanitaire du Burundi, publiés par OCHA le 3 avril 2023, ainsi que le plan d'intervention humanitaire (HIP) d'ECHO, ont également contribué aux données secondaires.

Les données primaires proviennent de diverses sources, notamment : un atelier de protection organisé en 2021 par la Croix-Rouge du Burundi, les enseignements tirés du programme humanitaire 2021-2023 dans les provinces de Cankuzo et de Muyinga, les rencontres menées en mars 2023 dans la province de Kirundo et la commune de Bugabira. La méthodologie envisagée implique des focus groups, des entretiens avec les ménages rapatriés et

vulnérables, des leaders communautaires, des informateurs clés, des structures sanitaires et d'autres parties prenantes.

Au Rwanda : Les éléments contextuels et d'apprentissage ont été examinés, affinés et planifiés en termes de mesures d'atténuation, en se basant sur les principes DAPS (Dignité, Accès, Participation et Sécurité). Ces mesures ont été intégrées dans ce projet lors d'un atelier de protection réunissant les équipes du projet (sur le terrain et au siège) ainsi que les cadres de la Croix-Rouge Rwandaise impliqués dans le projet.

La collecte de données a été réalisée en collaboration avec la chargée de Psycho-Social Support (PSS) de la Croix-Rouge Rwandaise et la CRB-CF. Les principales parties prenantes sur le terrain, telles que le MINEMA (Ministère en charge de la gestion des urgences), l'UNHCR, Humanity & Inclusion en charge des groupes spécifiques et des minorités, ainsi que les populations bénéficiaires, ont été consultées. Plusieurs réunions ont été organisées dans les camps avec ces parties prenantes. En plus des sources verbales, des sources secondaires telles que les bulletins mensuels de statistiques de la population dans les camps, les notes de briefing de l'UNHCR et les rapports internes de missions et d'activités ont également été utilisées pour rassembler les données.

En RDC : La CRB-CF soutient la Croix-Rouge de la République Démocratique du Congo (CRRDC) depuis 1997, possédant une connaissance approfondie du partenaire, du contexte et des besoins dans le pays, en particulier dans la zone d'intervention de Kenge, Province du Kwango. La méthodologie d'évaluation des besoins implique plusieurs étapes :

Visites sur le terrain : outre la présence continue de la CRRDC à Kenge et ses programmes avec la CRB-CF, des visites régulières ont été effectuées avec le représentant pays de la CRB-CF en RDC pour maintenir une compréhension en temps réel de la situation. Une visite venue de Bruxelles en mai 2023 a renforcé cette compréhension grâce à des interactions avec différentes parties prenantes telles que les autorités, les partenaires, les personnes déplacées et les populations d'accueil.

Financements antérieurs : la CRB-CF a alloué des fonds propres à deux reprises (fin 2022 et début 2023) pour répondre aux besoins immédiats des personnes déplacées à Kenge, liés à la crise des déplacés due au conflit à Kwamouth. Ces financements ont soutenu les personnes déplacées et ont également fourni des informations cruciales pour la conception du programme humanitaire actuel.

Atelier de protection : malgré le fait que la RDC ne fasse pas partie du programme 2021-2023, un atelier sur la protection a été réalisé, démontrant l'engagement de la CRRDC envers une réponse axée sur la protection humanitaire.

Données secondaires : diverses sources ont été utilisées, notamment le rapport de l'UNHCR sur les points saillants de protection en RDC (avril-mai 2023), les aperçus de la situation humanitaire de l'UNHCR pour Maï-Ndombe, Kwango et Kwilu, l'aperçu des besoins humanitaires 2023 de la RDC (OCHA), ainsi que le plan de réponse humanitaire 2023 de la RDC (OCHA).

2.2 Exposé du problème et analyse des parties prenantes

2.2.1 Exposé du problème

Dans la région du Sahel : La situation humanitaire au Sahel central continue de se détériorer rapidement dans un contexte de crises qualifiées de complexes et prolongées. Plusieurs causes s'entremêlent et s'alimentent :

- L'instabilité politique chronique au Mali, au Burkina Faso et plus récemment au Niger ;
- La multiplication des foyers de conflits ;
- Les conséquences de la pandémie de la Covid-19 et des épidémies en général ;
- Les conséquences économiques du conflit en Ukraine ;
- L'aggravation des effets du changement climatique.

Dans ce contexte, les tendances pour les prochaines années sont préoccupantes au regard des tensions entre groupes radicaux et de la reconfiguration des dynamiques sécuritaires au Sahel. L'accès humanitaire est perpétuellement questionné, tant par les ONG elles-mêmes que par les autorités, prises dans une séquence souverainiste dans laquelle les acteurs humanitaires peuvent devenir une cible sur la sphère politique. L'incertitude des agendas électoraux au Burkina Faso, Mali et Niger entretient cette instabilité politique, faisant reculer l'état de droit.

L'impact humanitaire de l'ensemble de ces facteurs est avant tout la perte de repères de millions de personnes vivants dans des zones où l'Etat est soit absent, soit n'assure pas sa mission régaliennne de sécurité et de protection.

En résulte des mouvements des populations et des enjeux de cohésion sociale, des conflits intercommunautaires et des affiliations à des groupes radicaux, bien souvent par mécanisme d'adaptation et survie.

Selon l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), en 2022, plus de 3,5 millions de Burkinabès faisaient face à des besoins humanitaires à la suite de la crise sécuritaire qui affecte le pays depuis 2017^[i]. Le nombre total de déplacés internes au Burkina Faso a dépassé les 2 millions de personnes en 2022. Au Niger, le nombre de personnes déplacées dans les régions de Tillabéry et Tahoua a augmenté de 53% au cours des 12 derniers mois. Au Mali voisin, plus de 400.000 personnes sont déplacées à l'intérieur du pays, soit une augmentation de 30% par rapport à l'année précédente. Les femmes et les enfants sont souvent les plus touchés et sont exposés à une extrême vulnérabilité et à la menace de la violence sexuelle et sexiste. Par voie de conséquence, les activités agricoles et pastorales sont directement impactées par cette instabilité, aggravant l'insécurité alimentaire chronique. Si l'on compare avec les moyennes des cinq dernières années, l'insécurité alimentaire aiguë a augmenté de 225 % au Burkina Faso, de 91 % au Mali et de 77 % au Niger^[ii] (Source UNICEF).

Au Burkina Faso : Le Burkina Faso fait face à un contexte sécuritaire très complexe avec une volatilité sans précédent sur fond de conflits communautaires et de violences armées. Le pays connaît crise de protection que les mécanismes actuels n'arrivent pas à atténuer, des attaques contre des civils et des services étatiques quasi-quotidiennes, des droits humains en souffrance. Selon le dernier rapport bimensuel de INSO (30 avril 2023), 1.424 incidents ont eu lieu au Burkina Faso dont 25 ont impliqué les ONG avec une perte en vie civil de 802 personnes, dont deux humanitaires. Ces incidents se traduisent par des attaques des positions des Forces Armées Régulières (FAR) et des Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP), la destruction d'infrastructures, des enlèvements et des assassinats ciblés au sein des communautés, des menaces et des intimidations aux populations résidentes.

Selon le plan de réponse humanitaire (HRP) de mars 2023, les personnes dans le besoin en protection générale s'élèvent à 1.433.864. De manière spécifique, cette cible se compose de 909.752 personnes déplacées internes (PDI) et 514.113 populations hôtes, 321.496 femmes, 820.279 enfants, 215.080 personnes handicapées, et 43.016 personnes âgées dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est, du Centre-Nord, de l'Est, des Hauts-Bassins, du Nord, du Sahel et du Sud-Ouest. Lesdites régions étant les plus affectées par les déplacements forcés où les populations sont fortement exposées aux risques de protection et où l'essentiel des incidents de violation et atteintes des droits humains est rapporté^[iii].

Au Mali : Pris dans un cycle de conflits protéiformes depuis 11 ans, la Mali traverse l'une de ses pires crises humanitaires depuis son accession à la souveraineté internationale. La situation humanitaire au Mali demeure très alarmante et préoccupante pour les agences humanitaires du fait de l'aggravation du conflit qui persiste depuis 2012 et affecte de façon dramatique et inquiétante le nord, le centre et l'ouest du pays. Le contexte humanitaire est marqué par une dégradation constante des conditions de vie des populations due à l'embrasement du conflit dans la partie méridionale du pays, aux crises sanitaires et économiques mondiales. De plus, les groupes armés continuent d'intensifier leurs activités.

De plus, le Mali, pays au Centre de la zone sahélienne, est particulièrement exposé et vulnérable aux effets du changement climatique. L'insécurité alimentaire tout comme la malnutrition continuent d'affecter des millions de personnes. Selon les prévisions inquiétantes du Cadre Harmonisé de novembre 2022^[iv], un nombre important de personnes (1.246.406^[v]) auront besoin d'une assistance alimentaire immédiate, pendant la période de soudure qui va de juin à août 2023. Selon le même cadre harmonisé, il est également estimé que près de 1,5 million d'enfants de moins de cinq ans souffriront de malnutrition aiguë entre juin 2022 et mai 2023, soient 19% de plus qu'en 2021. Le nombre de personnes dans le besoin d'une assistance humanitaire au Mali est passé de 7,5 millions en janvier 2022 à 8,8 millions en janvier 2023, soit une hausse de 17% entre 2022 et 2023, illustrant ainsi l'aggravation des besoins humanitaires^[vi].

Au Niger : En termes de développement humain (IDH), le Niger est classé dans la catégorie « développement humain faible » et au 189e rang parmi 191 pays^[vii] devant le Tchad et le Soudan du Sud. Comme pour les autres pays du Sahel, le Niger est confronté à une crise humanitaire complexe. En plus de l'insécurité persistante et des violences perpétrées par des groupes armés contre les civils et les acteurs humanitaires, la pauvreté endémique, le changement climatique et ses effets connexes (les inondations saisonnières, les poches de sécheresse et les épidémies) fragilisent des milliers de personnes. Selon l'Aperçu des besoins humanitaires de 2023^[viii], 4.319.484 personnes ont besoin d'assistance, soit 17,10% de la population totale du pays. Les conflits et autres violences au Niger sont les principales raisons des déplacements forcés et des besoins d'assistance et de protection des populations. Déjà source de tension et de violence entre éleveurs et agriculteurs, la question des problèmes fonciers et d'accès aux ressources naturelles et hydrauliques, tout comme l'enjeu de la transhumance, sont

aujourd'hui exacerbés par la présence et les incursions régulières des groupes armés non étatiques depuis le Mali, le Nigeria et le Burkina Faso. Les régions les plus affectées sont Diffa, Tillabéry, Tahoua et la région de Maradi.

En 2022, la dégradation de la situation sécuritaire à la frontière du Bénin a provoqué des mouvements de population vers Dosso, une région qui avait jusque-là été épargnée. Au 30 septembre 2022, environ 628.000 personnes sont en situation de déplacement forcé dont près de 376.000 PDI et 251.000 réfugiés. Le nombre des PDI a augmenté de plus de 32% par rapport à la situation de janvier 2022. Ces incidents sont pour la plupart des cas flagrants d'atteinte aux droits humains. Le nombre des personnes déplacées a doublé au cours des trois dernières années dans les zones des trois frontières (Burkina Faso-Mali-Niger). La population, principalement les enfants et les femmes, est confrontée à la malnutrition, à l'insécurité alimentaire, aux épidémies récurrentes, aux inondations cycliques, à la sécheresse ou encore aux déplacements forcés. D'après l'évaluation multisectorielle des besoins au Niger (MSNA), effectué de juin à août 2021, la taille moyenne d'un ménage est d'environ 8 personnes, avec des variations significatives par régions, allant de 7 personnes en moyenne dans la région de Diffa, à plus de 9 dans la région de Maradi. Enfin, la prise de pouvoir récente par les militaires, en écartant le président Mohamed Bazoum, contribue à fragiliser la stabilité d'un pays, voire d'une région déjà très fragile.

Dans la région des Grands Lacs : Les problèmes humanitaires dans la région des Grands Lacs sont également préoccupants et sont principalement caractérisés par des conflits armés et des déplacements massifs de population, des problèmes de sécurité alimentaire, d'accès à l'eau potable, d'accès aux soins de santé et d'éducation liés notamment à la densité de population dans certaines régions, l'érosion des sols, la dégradation de l'environnement et l'effet des changements climatiques. Les tensions politiques et problèmes de gouvernance provoquent également une certaine instabilité, particulièrement en RDC et au Burundi. Enfin, les pays des grands lacs sont également touchés par diverses épidémies difficiles à endiguer.

Au Burundi : Le Burundi reste confronté à de nombreux chocs qui continuent d'affecter les communautés les plus vulnérables. Il fait partie des 20 pays au monde les plus vulnérables aux effets du changement climatique, ce qui représente 80% des déplacements internes que connaît le pays. Les effets des catastrophes naturelles accentués par ceux de la COVID-19, de la fièvre de la vallée du Rift et de la guerre russo-ukrainienne, impactent considérablement la sécurité alimentaire (1,4 millions de personnes), augmentent les risques de protection, réduisent leur accès aux soins de santé appropriés, et limitent les possibilités économiques permettant aux populations d'améliorer leur accès aux biens de première nécessité.

La communauté humanitaire au Burundi évalue à 1.5 millions (environ 13% de la population burundaise) le nombre de personnes dans le besoin dont 1,1 millions (73%) parmi les plus vulnérables qui devraient bénéficier d'une assistance multisectorielle et intégrée, à la réduction de leur vulnérabilité et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Pour pouvoir atteindre cette cible, le financement requis est estimé par la communauté humanitaire à 194,2 millions de dollars US^[ix] (Source : Besoins et plan de réponse humanitaire 2023).

En 2020, le nouveau gouvernement a initié une forte campagne de rapatriement de ses citoyens. Selon l'Analyse des besoins et le plan de réponse humanitaire 2023, de 2017 à 2022, 207.561 réfugiés burundais sont revenus au pays dont plus de 119.000 réfugiés à partir de 2020. Les candidats au retour proviennent essentiellement des pays voisins tels que la Tanzanie, le Rwanda, la RDC, et d'autres pays de la région des Grands Lacs tels que l'Ouganda ou encore le Kenya.

Au cours de l'année 2022, 21.788 personnes rapatriées ont été enregistrées au Burundi par le HCR sur les 70.000 planifiées pour la période. Le nombre des rapatriés n'est pas aussi important que ce qui était planifié, notamment en raison des conditions socio-économiques difficiles auxquelles ils sont confrontés à leur retour. En effet, le Burundi ne dispose pas de d'infrastructures sociales et économiques suffisantes nécessaires à une réintégration durable du nombre important de rapatriés.

Au Rwanda : Le Rwanda à l'instar des autres pays des Grands Lacs est confronté de façon récurrente à des catastrophes naturelles qui occasionnent chaque année des pertes en vies humaines, des moyens d'existence (bétail, champs, récoltes, ...) et des dégâts matériels (infrastructures, biens). Les principales catastrophes liées au climat dont souffre la population rwandaise sont le déficit pluviométrique, les pluies torrentielles, les inondations et les vents violents. Au niveau national, 19% des ménages rwandais sont vulnérables aux inondations. Les dernières inondations survenues dans la nuit du 2 au 3 mai 2023, dans les districts du nord, de l'ouest et du sud, ont occasionné la mort de 135 personnes, 110 blessées, plus de 5.963 maisons détruites ainsi que des infrastructures publiques endommagées (routes, écoles, centres de santé, etc.).

En plus des catastrophes naturelles, le Rwanda fait également face au niveau de ses frontières aux crises sanitaires (Epidémies d’Ebola à l’est de la RDC et l’Ouganda, le virus de Marburg en Tanzanie) et les crises humanitaires liées aux conflits armés en RDC. En 2023 à la suite du déclenchement de la crise du M23 à l’est de la RDC, la situation humanitaire s’est dégradée avec l’arrivée en janvier de nouveaux réfugiés (5.956 demandeurs d’asile) sur le sol rwandais accentuant ainsi les défis de l’assistance humanitaire, ce malgré une légère baisse (3%) du nombre des réfugiés comparativement à l’année dernière (130.289 réfugiés).

Le Rwanda accueille aujourd’hui 126.429 réfugiés dont 59,4% de Congolais et 40% de Burundais. La plupart d’entre eux vit dans les camps (6 camps et 5 centres d’accueil). Le présent programme se concentre sur deux camps de réfugiés : le camp de Mahama (58.312 personnes, à majorité Burundaise) et le camp de Nyabiheke (12.928 personnes, essentiellement Congolaise). Le reste des réfugiés vit dans les centres urbains, en particulier à Kigali (7,8%) – aussi, ce programme s’adressera également aux réfugiés urbains de Kigali. Les enfants représentent 49% de cette population de réfugiés. Parmi les adultes, 51% sont des femmes et 4% ont plus de 60 ans. Les personnes à besoins spécifiques sont estimées à 17,6%, soit 22.262 personnes.

Nombreux sont les réfugiés au Rwanda victimes des violations de leurs droits fondamentaux (y inclus les droits de l’enfant), et présentent dès lors des vulnérabilités spécifiques à des risques de protection. Les principaux défis empêchant les réfugiés de jouir de leurs droits sont l’accès à des conditions de travail dignes, à des logements dignes et sûrs, à la santé, à l’éducation (niveau supérieur) et à une alimentation en quantité et qualité suffisante.

En RDC : La RDC est un pays immense et complexe, classé au 179^{ème} au rang sur 191 sur l’IDH. Il est confronté depuis près d’une trentaine d’années à des crises humanitaires multiples et sévères. Certaines régions de la RDC, principalement le Nord et l’Est, sont toujours le théâtre de conflits armés qui ont des répercussions parfois jusqu’à Kinshasa. Au début des années 1990 puis en 2006 et 2007, Kinshasa a vécu des affrontements armés, pillages, viols et autres actes de violence qui ont fait de nombreuses victimes. Aujourd’hui, les risques liés à la criminalité (vol, agression, etc.) demeurent plus importants que ceux liés à des combats entre des groupes antagonistes (bombardements, tirs, etc.). De plus, en tant que capitale politique du pays, la ville peut également être le théâtre de mobilisations politiques d’envergure.

En ce qui concerne la situation dans l’Est du pays, le contexte est plus volatile. On relève de nombreux groupes armés présents dans le pays, notamment dans la Katanga, le Nord et le Sud Kivu avec des affrontements entre les forces armées de la RDC et les groupes rebelles ou milices armées. Ces conflits engendrent des déplacements récurrents de dizaines de milliers de personnes. Des violences intercommunautaires sont également récurrentes, notamment entre les ethnies Twa (Pygmées) et Luba dans le Katanga et tendent à se généraliser. En juillet 2022, un conflit intercommunautaire a éclaté dans le territoire de Kwamouth (province de Mai-Ndombe) entraînant des déplacés internes vers les provinces voisines de Kwilu et du Kwango. Ces affrontements seraient principalement liés à des problématiques foncières et des redevances coutumières^[xi]. Les populations fuient ce conflit et se dirigent vers le sud, en direction des provinces du Kwango et du Kwilu, zones plus facilement accessibles comparé au Nord où la forêt représente un obstacle de taille. Ces violences progressent, et les provinces voisines du Kwilu et Kwango sont maintenant touchées.

Selon OCHA, ce conflit aurait entraîné la mort d’au moins 180 personnes^[xii] ainsi que plusieurs blessées. L’autre fait impactant la population est le traumatisme psychologique lié caractère particulièrement violent et brutal des attaques et affrontements. Plusieurs familles sont séparées et n’ont pas d’informations sur le sort de certains membres. Beaucoup d’enfants non accompagnés (ENA) ont été constatés. Certaines familles n’ont pas pu enterrer leurs parents décédés. D’autres risques de protection (VSBG, exploitation et abus sexuels, physiques/physiologiques, etc.) persistent dans les zones de déplacement, notamment dans les centres collectifs et les familles d’accueil. Selon le plan de réponse humanitaire^[xiii] (OCHA), les besoins humanitaires prioritaires créés par le conflit du Kwamouth sont multisectoriels et concernent les vivres, abris, articles ménagers essentiels (AME), soins de santé (primaires, secondaires, santé sexuelle et reproductive, santé mentale et psychosociale), la protection (en particulier protection de l’enfant et VSBG), la nutrition, l’accès à l’eau, l’hygiène et l’assainissement, et l’éducation.

2.2.2 Analyse des parties prenantes

Une analyse détaillée des parties prenantes est renseignée en Annexe II.

2.3. Veuillez résumer les résultats de l’évaluation en établissant un lien avec l’action

Le programme actuel, en prolongement du programme AMoPAH 1, demeure fidèle aux valeurs et compétences du MCRCR tout en évoluant dans ses approches pour mieux répondre aux changements des contextes. Le cadre

stratégique directeur de la FICR guide les actions des Sociétés nationales Croix-Rouge et les principes DAPS (Dignité, Accès, Participation et Sécurité) ainsi que les normes PGI constituent le canevas directeur du programme, en parfaite cohérence avec les principes Sphère pour la protection. Au cœur de ce programme se trouve l'objectif principal de renforcer la protection des personnes les plus vulnérables en période de crise. Ainsi, ce programme s'emploie à soutenir les Sociétés Nationales selon trois niveaux bien définis : la protection spécifique, la réduction des vulnérabilités, et l'intégration des principes de protection dans la stratégie des différents partenaires. Cela se décline en quatre résultats :

Le résultat 1 vise à prévenir, atténuer et répondre aux risques et conséquences spécifiques en matière de protection, touchant les personnes impactées par les crises. Cette démarche prévoit une gamme d'interventions préventives, réactives et correctives, œuvrant à consolider la sécurité, la dignité, et les droits des personnes affectées. Par le biais de sensibilisations, formations et activités visant à promouvoir une coexistence pacifique, la cohésion sociale sera également renforcée.

Le résultat 2 se focalise sur les besoins essentiels des déplacés et des communautés d'accueil les plus vulnérables, en fournissant une assistance humanitaire sous des formes plus "traditionnelles" telles que la distribution alimentaire, la mise à disposition d'abris, l'accès aux soins, entre autres. Tout comme pour le résultat 1, ces actions contribuent à renforcer la sécurité, la dignité et les droits des bénéficiaires, à la fois par leur nature même et par l'approche impartiale et adaptée mise en œuvre.

Le résultat 3 vise à répondre aux crises soudaines et aux aggravations de la situation humanitaire à travers une assistance humanitaire rapide et efficace afin de permettre de limiter l'impact et les risques de protection qui en découleraient. Ce résultat s'appuie sur le mécanisme **Crisis Modifier**, un système de financement rapide qui permet de répondre promptement et efficacement à de nouvelles crises humanitaires qui se présenteraient pendant la période du programme sur l'ensemble du territoire des pays du programme.

Le résultat 4 s'attache à ancrer les principes de protection au cœur des actions des Sociétés Nationales, et au-delà. En renforçant leurs compétences à divers égards de la protection, les équipes et volontaires CR sont mieux outillés pour intégrer systématiquement les principes de protection dans l'ensemble des activités humanitaires destinées aux bénéficiaires. L'objectif sous-jacent est d'accompagner les Sociétés Nationales dans l'intégration pérenne des principes de protection au sein de leurs stratégies et actions. Ainsi, des formations tant au niveau central que local (PGI, accès sécurisé, RLF, Prévention de l'Exploitation et des Abus), des soutiens en matière de mécanismes de plainte et la mise à jour des plans d'urgence, seront progressivement déployés.

En ce qui concerne l'évaluation des besoins et des risques de protection :

Au Burkina Faso : Depuis 2017, la crise sécuritaire a engendré une intensification de la violence par des groupes armés, provoquant d'importants déplacements. La CRBF apporte une aide humanitaire variée (aide alimentaire, abris, Wash, santé, protection spécifique) aux PDI. Les évaluations de 2022-2023 dans les zones d'intervention (Est, Sahel, centre nord) du Programme Humanitaire 2021-2023 révèlent d'importants besoins en :

- Soutien psychologique : 6,1% des ménages ont des proches nécessitant un soutien psychologique (Silmangué), 679 individus présentent des comportements anormaux (Kougoussi), 1210 à Barsalogo, et 394 à Diapaga et Matiacoali.
- Assistance psycho-sociale : 20% connaissent des personnes ayant besoin d'assistance psycho-sociale (Bourzanga), 12% ont besoin de soutien psychosocial à Pensa et 975 individus ont besoin d'assistance psycho-sociale à Diapaga et Matiacoali.
- Aide administrative : 73% nécessitent des documents d'état civil à Pensa et plus de 18,33% des PDI de plus de 18 ans ont besoin d'une Carte Nationale d'Identité Burkinabè à Gorgadji.

Ces enquêtes mettent en évidence des besoins significatifs en soutien psychosocial et en protection spécifique. Malgré les efforts continus des acteurs humanitaires pour répondre à la crise dans les régions touchées, les contraintes telles que les activités des groupes armés, les financements limités et la rapide augmentation des besoins rendent les défis persistants.

Au Mali : Les régions de Mopti, Bamako et Gao sont durement touchées par la crise et regroupent 36% des besoins humanitaires nationaux selon OCHA. Mopti compte 1,6 million de nécessiteux (19% au niveau national), suivie de Bamako avec 965 000 personnes (11%), puis Gao avec 536 000 personnes (6%). Bien que ces zones soient relativement accessibles grâce à la Croix Rouge Malienne, un climat de "terreur" compromet la sécurité des civils et a significativement aggravé les besoins humanitaires dans le pays. L'augmentation de la violence a poussé de plus en plus de personnes à fuir à la recherche de zones plus sûres où s'installer. Les mesures

gouvernementales strictes prises en raison de la montée de la violence ont aggravé la situation humanitaire et l'accès humanitaire ; le conflit s'est intensifié et des attaques contre les civils et certaines communautés ont été observées en 2022 et 2023. Les domaines d'aide prioritaires sont la Protection, la Santé, la sécurité alimentaire, la nutrition, les abris, l'eau-hygiène et l'éducation. Malheureusement, le financement de cette crise ne répond pas aux besoins significatifs des populations. Enfin, à la suite d'un atelier de planification en mai 2023, de consultations avec les parties prenantes, et d'une étude évaluative des risques, le programme s'étend désormais à la région de Gao.

Au Niger : À la suite des évaluations des besoins de protection à Zinder et Tillabéry, des recommandations essentielles ont été émises pour répondre aux besoins et risques identifiés :

- Risques d'accouchements à domicile avec complications fatales : Développer la sensibilisation, les cliniques mobiles, le renforcement des centres de santé, le planning familial, et la détection de malnutrition.
- Problème d'accès à l'eau potable : Procéder à des distribution d'aquatabs, construction et réhabilitation de points d'eau, sensibilisation à l'hygiène.
- Afflux continu de PDI : Renforcer les services humanitaires, soutien en vivres et non-vivres, dialogue communautaire, gestion des ressources, formation professionnelle, abris, droits des PDI.
- Exploitation des enfants : Sensibilisation, protection de l'enfance, soutien psychosocial, réponse adaptée aux enfants/jeunes.
- Abus et exploitation sexuelle : Renforcer les AGR, sensibilisation, référencement, formation contre VBG, comité communal de protection.
- Insécurité alimentaire : Promouvoir les techniques climatiques, diversification des revenus, gestion des risques.
- Traumatismes et conditions difficiles : Fourniture des besoins de base, conseil, soutien psychosocial, cohésion sociale.
- Besoin de documents d'état civil : Plaidoyer pour l'établissement de documents.

Au Burundi : Le projet conjoint de la CRB-CF et la CRL, en partenariat avec la CR du Burundi, se déploiera à Bugabira et Kirundo. Cette zone accueille de nombreux rapatriés du Rwanda et de la Tanzanie. Une mission exploratoire a confirmé les besoins des rapatriés et des populations locales vulnérables, ainsi que les préoccupations des structures locales pour la réinsertion pacifique des rapatriés. Les principaux besoins et les recommandations qui en découlent sont :

- Santé, eau, hygiène, et assainissement : Équipement des hôpitaux, accès aux soins, aux latrines, à l'eau potable ;
- Abris, propriété foncière et environnementaux : Préserver la nature, intégrer l'ingénierie communale, protection des lacs, reboisement ;
- Économiques et éducatifs : Accès aux fonds gouvernementaux via coopératives, aux formation professionnelles, aux centres de jeunes, à une connexion Internet, intégration d'élèves anglophones, infrastructures ;
- D'assistance juridique et administratives : Litiges fonciers, soutien administratif, enregistrement, accès aux services d'état civil, formations en DIH.

Au Rwanda : L'évaluation des besoins de protection dans les camps de Mahama et Nyabiheke, ainsi que dans les communautés environnantes, découle des enseignements tirés de l'analyse des risques du Programme Humanitaire 2021-2023 en cours. En collaboration avec des acteurs clés tels que le MINEMA, l'UNHCR, le comité exécutif des camps et les autorités locales, plusieurs facteurs de risque ont été identifiés, se rapportant à six domaines de protection essentiels : les violences sexuelles et VBG ; la protection de l'enfance ; la sécurité physique des civils ; le logement, l'accès à la terre et à la propriété ; l'exclusion et l'accès aux services et la santé mentale et psychosociale.

À la suite de l'atelier de restitution rassemblant les équipes de projet et de support sur le terrain ainsi que du siège de la CRR, des mesures de mitigation complémentaires ont été élaborées en harmonie avec les principes DAPS. Ces mesures ont été priorisées en fonction de la sévérité des risques. Les partenaires impliqués dans la mise en œuvre des actions et ceux sollicités pour les plaidoyers ont également été identifiés. Les mesures d'atténuation des risques identifiées prennent en compte celles qui n'ont pas pu être mises en place dans le cadre du programme en cours par manque de ressources financières et permettront de renforcer celles déjà en cours d'exécution.

En RDC : Du fait de la présence de la CRRDC à Kenge, des visites sur le terrain et l'intervention de la CRB-CF et de la CRRDC concernant la crise des déplacés de Kwamouth, une évaluation des besoins de protection des

déplacés et des communautés hôtes a été réalisée. Les conditions de vie précaires des déplacés ont été identifiées, avec des besoins étendus tels que logement, nourriture, eau, éducation, vêtements et médicaments. Deux schémas distincts ont été observés parmi les déplacés : ceux qui attendent une amélioration pour retourner à leur lieu d'origine, et ceux qui souhaitent s'installer dans leur localité actuelle en subvenant à leurs besoins.

Les familles d'accueil ont accueilli les déplacés de manière généreuse, mais la durée de la situation rend leur soutien de plus en plus difficile. Les tensions augmentent entre les familles d'accueil et les déplacés, certains accueillant plus de dix personnes sous le même toit sans ressources suffisantes pour couvrir les dépenses quotidiennes. Enfin, la sécurité est également une préoccupation majeure. En effet, une éruption des violences et des exactions a été observé en mai 2023 au Kwamouth. Malgré les fréquentes périodes d'accalmies, les déplacés et familles d'accueil ne se sentent pas en sécurité et craignent des persécutions, poussant certains à chercher refuge ailleurs, notamment à Kenge centre.

3. ORGANISATION HUMANITAIRE DANS LA ZONE D'INTERVENTION

3.1. Présence de l'Organisation humanitaire dans la zone d'intervention : bref aperçu de la stratégie et des activités actuelles ou récentes dans le pays

Dans la continuité du Programme humanitaire 2021-2023, le programme proposé se fera en partenariat avec plusieurs acteurs du MCRCR, valorisant ainsi les complémentarités d'expertise et les synergies opérationnelles. Dans le cadre de ce programme, la CRB-CF s'associera à la **CR Danoise (CRD)**, à la **CR Luxembourgeoise (CRL)**, à la **Croix-Rouge de Belgique Communauté Flandres (RKV)** et au **CICR** afin de bénéficier de la grande expertise de ces acteurs dans les domaines de l'aide humanitaire et de la protection, et de travailler conjointement avec eux au renforcement des capacités de protection des CR locales. Ce programme sera également l'opportunité d'une collaboration opérationnelle renforcée avec le CICR, notamment en ce qui concerne le RLF.

Le **CICR** est opérationnel dans les six pays proposés et la CRB-CF saisira l'opportunité de ce programme pour renforcer ses collaborations opérationnelles avec cet acteur clé. Un des secteurs où la collaboration pourra être renforcée est le RLF (ou PLF, Protection des Liens Familiaux). Des collaborations sont déjà en cours dans les six pays comme au Niger où, dans le cadre d'AMoPAH 1, deux déploiements de délégués RLF de la CRB-CF ont eu lieu en 2023 auprès du CICR pour renforcer les compétences RLF des acteurs Mouvement, et pour rapporter les bonnes pratiques et enseignements qui en découlent au sein du Service RLF de la CRB-CF.

Au Burkina Faso : La CRB-CF est présente depuis plus de 20 ans en appui et accompagnement de la CRBF. La CRBF est aujourd'hui un acteur humanitaire de référence et est intégrée au mécanisme de Réponse rapide (RRM). La CRB-CF soutient la réponse humanitaire de la CRBF dans les régions du Sahel et du Centre-Nord depuis décembre 2017. Cette réponse multisectorielle n'a cessé de prendre de l'ampleur avec, en 2022, une réponse apportée à près de 128.000 personnes déplacées et issues des communautés accueillantes. Cette réponse multisectorielle se fait en étroite collaboration avec la CRL qui apporte son expertise en abris, AME et WaSH.

Au Mali : La CRB-CF a repris sa collaboration avec la CRM depuis décembre 2009 et travaille en étroite collaboration opérationnelle avec la CRD. Cela a notamment été le cas dans le cadre du programme humanitaire 2021-2023 sur les opérations d'assistance aux personnes déplacées où l'expertise de la CRD en matière de protection et de soutien psycho-social a été mise à contribution. En plus de la CRB-CF et de la CRD, la CRM travaille en collaboration avec les sociétés nationales canadienne, luxembourgeoise, néerlandaise, espagnole et qatari.

Au Niger : La CRB-CF et la CRD soutiennent la CRN à la fois dans des programmes d'urgence humanitaire et de développement depuis 2011. Depuis 2019, la CRB-CF poursuit le renforcement organisationnel de la CRN dans le domaine de la gestion des catastrophes, du volontariat, de la sécurité alimentaire et des transferts monétaires, et met en œuvre deux projets d'assistance humanitaire en transferts monétaires aux personnes déplacées dans la région de Maradi (AMoPAH1 et PPP1). À travers ce nouveau financement, la CRD sera associée aux activités de la CRB-CF/CRN afin d'apporter son expertise en matière de protection et de soutien psychosocial et d'étendre la zone d'intervention du programme aux régions de Zinder et Tillabéry dans lesdits domaines. Aucun autre partenaire CR ou acteur belge n'est présent dans le département de Takeita. Un budget est donc prévu pour appuyer le comité départemental. La FICR a mené un projet de nutrition et de santé dans le département.

Au Burundi : La CRB-CF entretient une relation de partenariat stratégique avec la CRBu depuis 2006. Les deux Sociétés Nationales ont démarré en mai 2020 un projet d'appui aux déplacés internes dans la Province de

Cankuzo, qui a été suivi d'un projet de protection pour les déplacés internes, rapatriés et autres vulnérables des communautés hôtes dans la même province, ainsi que dans celle de Muyinga, en partenariat avec la CRL. La CRBu entretient également des relations de partenariat avec la CRL depuis 2009. La CRL a déjà appuyé plus d'une dizaine de projets sur la réinsertion socio-économique des rapatriés et a appuyé d'autres interventions en faveur des victimes des inondations, des déplacés internes et d'autres vulnérables. La CRL a été associée au programme humanitaire 2021-2023 pour apporter son expertise technique dans le domaine des abris. Au cours de la formulation du présent programme, la RKV, qui est également partenaire de la CRBu, a été associée, en vue de développer en amont les aspects de synergies et complémentarité entre son prochain programme protection en cours de formulation, et également d'harmoniser les approches, méthodes et outils d'intervention entre les deux programmes.

Au Rwanda : La CRB-CF est présente au Rwanda en tant que partenaire clé de la CRR depuis 1994 à travers un partenariat dans lequel la CRB-CF fournit un soutien institutionnel à la CRR et s'aligne sur ses priorités. Depuis 2015, la CRB-CF soutient la CRR dans sa réponse à la crise des réfugiés burundais et congolais. Dans le cadre du programme humanitaire 2021-2023, la CRB-CF, en synergie avec la RKV à travers son programme humanitaire HP1, continue de soutenir la CRR pour répondre à cette crise. Dans un souci de mieux cerner les crises soudaines et prolongées et d'apporter une réponse harmonisée et appropriée, la CRB-CF s'inscrit dans la dynamique du mouvement CR qui consiste à mettre en place un Plan d'Action Unifié au niveau national.

En RDC : Partenaire de la CRB-CF depuis 1997, la CRRDC est présente dans tout le pays avec un ancrage communautaire grâce à ses 200.000 volontaires. Elle bénéficie de l'accompagnement des autres membres du Mouvement CRCR (CICR, FICR, sociétés nationales partenaires de la Suède, de l'Espagne, du Luxembourg et de la France). Le programme 2022-2026 financé par la DGD et démarré en juillet 2022 est en cours sur le territoire de Kenge. Ce programme vise à renforcer durablement la résilience des communautés, en particulier des femmes et personnes les plus vulnérables, face aux risques sanitaires et environnementaux dans la zone de santé de Kenge. Les deux programmes sont cohérents et ont été réfléchis dans un optique de synergies opérationnelles et logistiques. Afin de travailler avec la CRRDC sur le renforcement des capacités et l'institutionnalisation du PGI dans l'organisation, des liens et collaborations seront faits avec les autres membres du Mouvement CRCR, et plus particulièrement avec le CICR qui a une véritable expertise dans le domaine de la protection, ainsi que sur les questions de respect du DIH et sur l'approche minimale de protection.

3.2. Actions en cours et demandes de financement introduites auprès d'autres donateurs, dans la même zone d'intervention – veuillez indiquer comment les chevauchements et le double financement seraient évités

Pour tous les pays sauf la RDC, cette demande de financement sera le prolongement du programme humanitaire 2021-2023 « Protection des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits à travers une assistance multisectorielle au Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi et Rwanda ».

Au Burkina Faso : Plusieurs financements ont été obtenus de la CRB-CF et ses partenaires du MCR, pour permettre à la CRBF de répondre à la crise que connaît actuellement le Burkina Faso :

Bailleur	Projet
DGD/Amopah1	Protection des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits à travers une assistance multisectorielle au Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi et Rwanda ». Secteurs : PSS, activités génératrices de revenus, sécurité alimentaire, abris/AME et WASH.
DANIDA (gouvernement Danois)	Complément du projet AMoPAH dans sa dimension PSS
HIP ECHO	Assistance multisectorielle d'urgence rapide en faveur des populations vulnérables affectées par les conflits dans les régions du sahel, du centre-Nord et de l'Est : réponse rapide en assistance alimentaire, en abris/AME, en EHA et nutrition d'urgence auprès des personnes déplacées.
CDCS (gouvernement français)	Projet d'assistance alimentaire d'urgence rapide en faveur des personnes déplacées internes affectées par les conflits dans les régions du Sahel et du Centre-Nord au Burkina-Faso.
AAP1&2 (ambassade de France)	Assistance alimentaire et nutritionnelle en faveur des populations vulnérables affectées par la crise sécuritaire dans les régions du Centre-Nord et du Sahel au Burkina Faso.
PPP ECHO	Accélérer l'action locale dans les crises humanitaires et sanitaires.
INTPA	Accès à l'eau et assainissement pour les Personnes Déplacées Internes dans la région du Sahel.
MAEE LUX	Renforcement des capacités d'assistance humanitaire de la CRBF pour faire face aux situations d'urgence et appui à la CRBF pour l'assistance rapide des PDI dans les régions les plus affectées par la crise sécuritaire

FONDS LUX DEV	Construction de blocs de latrines et kits scolaires pour les PDI au Burkina Faso.
NORAD & MFA (gouvernement norvégien)	Amélioration de la santé et protection des personnes touchées par conflits et crises climatiques au Burkina Faso. Axes : Santé Maternelle et Infantile, Violences Basées sur le Genre et Surveillance à Base communautaire.
MAE Finlande	Programme de santé communautaire
CR UK	Projet pilote sur le renforcement de la protection sociale au Burkina

Tous ces projets sont mis en œuvre de façon complémentaire et en synergie, permettant de consolider les acquis, renforcer l'efficacité, augmenter le nombre de bénéficiaires et minimiser les doublons. Ils s'inscrivent dans une approche programme multisectorielle permettant une réponse humanitaire plus efficace et efficiente, dans une optique nexus.

Au Mali : La CRM met actuellement en œuvre des projets humanitaires en réponse à la crise sécuritaire en cours. De manière générale, la CRM se dirige vers une logique programme pour ne pas fonctionner en silo et donc favoriser les synergies et éviter les doublons. Une planification et une coordination conjointe est également faite, notamment lors du ciblage des bénéficiaires.

Dans les régions de Gao et Bamako le projet PRECO (Protection, Résilience et Cohésion sociale) financé par DANIDA intervient sur les mêmes thématiques que le présent programme. Une stratégie de répartition des sites au sein de ces régions a été décidée afin d'éviter tout doublons.

Dans les trois régions concernées, Mopti, Gao et Bamako, le projet PPP financé par ECHO est également en cours et répond aux besoins les plus pressants des personnes touchées par la crise mais n'est pas spécifiquement orienté protection. Un projet de santé mentale est aussi déroulé à Mopti en collaboration avec le CICR sur fonds propres de la CR Danoise.

La CRM participe à plusieurs groupes de travail pour une réponse humanitaire coordonnée aussi bien au niveau national que local, ce qui permettra d'éviter les doublons et chevauchements. Dans le cadre de ce projet, des échanges sont en cours avec des ACNG Belges pour développer des synergies dans la région de Mopti. Il s'agit essentiellement de VSF avec qui la Croix-Rouge va collaborer sur la cohésion sociale et la prévention des conflits et d'Humanité et Inclusion. Les échanges se poursuivent avec ces acteurs.

Au Niger : A Zinder, aucune autre action ou financement au sein du Mouvement n'est en cours dans la zone d'intervention ciblée. *Save the Children* a un programme en place sur les thématiques de la santé maternelle, néonatale et infantile, de la nutrition et du WaSH. World Vision est également en train de développer une proposition de projet pour la même zone. Une coordination sera faite avec ces organisations pour éviter les doublons et chevauchements.

A Tillabéry, il y a le programme PRECO qui vient en appui aux PDI, migrants et familles d'accueil. Il n'y a pas de risque de chevauchement car le programme humanitaire 2023-2025 viendrait en complément au projet PRECO, comme c'est le cas pour le programme en cours. Il s'agit d'un projet intégré dans la zone avec une seule et même unité de gestion, ce qui garantit la cohérence par la complémentarité et l'utilisation rationnelle des ressources.

Au Burundi : Il n'y a aucun programme humanitaire de la coopération belge en cours dans la Commune de Bugabira, ciblée comme zone d'intervention du futur programme. Caritas Belgique compte couvrir la commune voisine de Busoni dans le cadre du même programme. Un fort travail de collaboration a eu lieu sur le terrain entre Caritas Belgique et la CRBu/CRB-CF pour s'assurer de la bonne complémentarité entre les deux interventions. Il a été décidé qu'il y aurait une répartition du territoire, avec une commune d'intervention spécifique assignée pour chaque organisation, les besoins étant criants sur ces deux communes.

Au Rwanda : Cette demande de financement constitue le prolongement du programme humanitaire 2021-2023 en cours d'exécution dans la même zone d'intervention. Ce programme va s'intégrer dans le mécanisme du gouvernement pour la coordination des actions de réponses d'urgences en collaboration avec toutes les organisations internationales et nationales. La CRR est d'office membre des instances de coordination au niveau national, ce qui permettra d'éviter les chevauchements et les doubles financements.

Contrairement au programme humanitaire 2021-2023 en cours, où la CRB-CF et la RKV interviennent simultanément mais de façon complémentaire dans les camps de Mahama et Nyabiheke, pour le prochain programme, la CRB-CF se focalisera sur les camps de Mahama et Nyabiheke ainsi que les centres de transit tandis que la RKV interviendra uniquement dans le camp de Kiziba et le centre de transit de Nkamira.

En RDC : Sur le territoire de Kenge, il n’y a pour le moment qu’un seul programme en cours, le programme 2022-2026 (PA 22-26) financé par la DGD et démarré en juillet 2022. Ce programme vise à renforcer durablement la résilience des communautés, en particulier des femmes et personnes les plus vulnérables, face aux risques sanitaires et environnementaux dans la zone de santé du Kenge.

Le programme humanitaire 2023-2025 va intervenir sur les mêmes zones géographiques et va s’intégrer dans ce programme déjà en cours en comblant les gaps constatés à la suite de la dégradation de la situation sécuritaire dans la région et à l’augmentation des mouvements de population. La RKV va également introduire une demande de financement pour ce programme en vue d’intervenir sur la même crise. Des discussions ont commencé très tôt entre la RKV et la CRB-CF dans le but de coordonner les approches, mutualiser les efforts et favoriser au maximum les synergies.

4. CADRE OPÉRATIONNEL

4.1. Localisation exacte de l’action (veuillez inclure une carte permettant de localiser le projet)

Les SNH étant présentes sur tout le territoire à travers leur réseau de volontaires communautaires, l’intégralité du territoire de chaque pays pourra être potentiellement touché à travers l’activation du Crisis Modifier. La localisation des activités humanitaires renseignée dans la carte ci-dessous est indicative. Le choix de la zone pourrait évoluer d’ici le démarrage des activités en fonction de l’évolution de la situation humanitaire.

En **Annexe III**, se trouve les cartes permettant de localiser les actions dans chaque pays :

Sahel : Burkina Faso : régions Sahel, Centre Nord et Est ; **Niger** : Régions de Zinder et Tillabéry et **Mali** : Régions de Gao, Mopti et Bamako

Grands Lacs : Rwanda : Districts de Kirehe, Gatsibo, Bugesera, Nyanza, Kigali ; **Burundi** : Province de Kirundo et **RDC** : Province du Kwango

4.2. Bénéficiaires

4.2.1 Nombre total de bénéficiaires directs :

Les chiffres ci-dessous sont des estimations des bénéficiaires directs qui seront touchés par le programme. Des bénéficiaires directs supplémentaires seront touchés par l’activation du Crisis Modifier. Toutes les SNH sont également bénéficiaires directs.

Au total :

Burkina Faso	55.543 personnes	Burundi	121.681 personnes
Mali	55.000 personnes	Rwanda	102.252 personnes
Niger	70.000 personnes	RDC	21.667 personnes

4.2.2 Spécificités des bénéficiaires directs (veuillez préciser, si possible, en vous référant aux groupes selon le cas, p. ex. : Mineurs non-accompagnés, handicapés, enfants, anciens combattants...)

Il est dans le mandat de toute société nationale CR de s’adresser aux personnes les plus vulnérables. Le programme ciblera donc les ménages les plus vulnérables parmi les **personnes déplacées, réfugiées et retournées**, et les **communautés d’accueil**. Le ciblage se fera en se concentrant sur les groupes à risque spécifiques, c’est-à-dire : les personnes en situation de handicap, les mineurs non accompagnés, les femmes cheffes de famille, les femmes enceintes, les femmes allaitantes, les femmes seules, les orphelins, les jeunes filles survivantes des VBG, les personnes âgées et les groupes à besoins spécifiques. Les bénéficiaires seront également sélectionnés sur la base des risques de protection/cohésion sociale identifiés en lien avec le contexte et la situation humanitaire. Plus précisément :

Pour le Sahel, ce sont les ménages les plus vulnérables parmi les personnes déplacées, réfugiées, et retournées, ainsi que les communauté hôtes, qui seront visés. Les personnes déplacées ayant quitté leur village laissant souvent derrière elles leur maison et tous leurs biens. La plupart d’entre elles ont tout perdu à cause des violences qui ont sévi dans leurs villages (pillages, incendies, viols...).

Pour la région des Grands Lacs, les spécificités des bénéficiaires vont varier en fonction des pays. Ainsi, au Burundi, ce seront les personnes les plus vulnérables parmi les déplacés internes, les retournés, les communautés hôtes et les victimes des sinistres occasionnés par les catastrophes naturelles qui seront appuyés. Au Rwanda, les bénéficiaires directs seront les réfugiés des camps de Mahama et Nyabiheke et les communautés hôtes des alentours des camps, les demandeurs d’asile et migrants des centres de transit, les réfugiés urbains de Kigali et

les populations des zones touchées par les catastrophes naturelles ou impactées par une situation de crise humanitaire. En RDC, les bénéficiaires directs seront les personnes déplacées internes (PDI) et ménages d'accueil affectés par le conflit de Kwamouth.

Dans son approche et dans sa stratégie de mise en œuvre, le programme se focalise également sur des actions d'envergure communautaire qui bénéficient à l'ensemble sans discrimination.

4.2.3 Mécanismes et critères d'identification des bénéficiaires directs

Ce programme arrive dans la continuité du programme humanitaire 2021-2023 et bien que de nouvelles régions et de nouveaux bénéficiaires sont également couverts par ce programme, un certain nombre de zones d'interventions et d'activités programmées suivront une suite logique à l'action déjà en cours. C'est donc sur la base des informations déjà en la possession des différentes Croix-Rouge que les bénéficiaires directs seront sélectionnés.

Néanmoins, et dans le but de disposer d'informations les plus fiables et les plus à jour possible, chaque intervention débutera par une évaluation initiale qui mettra l'accent sur les aspects de protection, en se référant notamment aux principes DAPS. De cette évaluation, conduite à travers les mécanismes ECR, ressortira une analyse des vulnérabilités et capacités liées à des facteurs de diversité tels que (mais pas limités à) le sexe, l'âge, le statut de déplacement, ou de handicap. Cette analyse permettra de déterminer des critères de ciblage en fonction des vulnérabilités liées à ces multiples facteurs de diversité.

L'exercice de ciblage des bénéficiaires se fait toujours de la manière la plus inclusive et la plus transparente possible. Il implique de nombreux acteurs communautaires qui représentent la communauté dans toute sa diversité : représentants des personnes déplacées ou réfugiées, leaders communautaires, volontaires communautaires et comités locaux de la CR, autorités locales, représentants des groupes d'âge et de genre, représentants des personnes vivant avec handicap... Les listes de bénéficiaires sont triangulées avec les listes de bénéficiaires d'autres interventions humanitaires, la méthodologie de ciblage est contrôlée par échantillonnage, et les listes finales sont validées, autant que faire se peut, en assemblées villageoises/communautaires.

4.2.4 Décrivez l'ampleur et les modalités d'implication des bénéficiaires directs dans la conception de l'action

Les bénéficiaires sont impliqués tout au long du cycle de projet, et participent à l'identification des besoins, le ciblage, la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des interventions. En effet, la Croix-Rouge accorde une importance capitale tant à la participation qu'à la communication bidirectionnelle avec les bénéficiaires. Cela se reflète dans l'approche, propre au MCRRCR, dite d'Engagement Communautaire et Redevabilité (ECR), qui sous-tend toutes les opérations. Les bénéficiaires sont considérés comme des agents actifs, connaissant au mieux leur situation et leurs besoins, et ayant le droit de définir et participer aux actions et processus qui affectent leur vie.

La communication n'est pas simplement une affaire de consultation ou d'information sur ce qui sera fait, mais un processus à double sens, qui assure une redevabilité essentielle de la CR envers les bénéficiaires. Dans les contextes d'urgence et de déplacements massifs, l'information comme forme d'aide, un des quatre piliers de l'approche ECR, est centrale : en effet, savoir où se trouve l'assistance, quel type d'assistance est disponible et comment y accéder contribue à sauver des vies.

La redevabilité est assurée tant par la participation des bénéficiaires à chaque phase (en étant consulté sur la nature de l'aide, les façons de la donner, et les besoins satisfaits), que par la mise en place, avec les bénéficiaires, de systèmes de retours d'information (boîte à suggestion, ligne verte/d'appel gratuit, comité d'écoutes au niveau village) qui assurent que chaque personne, tout au long du programme, puisse de façon confidentielle, s'exprimer sur le travail de la CR, poser des questions, ou dénoncer des situations, actes ou enjeux néfastes découlant du travail de la CR et les affectant directement, et recevoir une réponse adéquate et personnalisée, dans un délai raisonnable. Ces systèmes servent à améliorer l'intervention pendant le projet et à asseoir la confiance des communautés envers la CR et peuvent servir, dans des contextes de conflit armé et de déplacement forcé et massif de populations, à faciliter des décisions assurant la protection des personnes¹.

4.2.5. Autres bénéficiaires potentiels (indirects, "catchment", etc.)

Les bénéficiaires indirects seront **l'ensemble de la population des zones ciblées**, qui bénéficieront indirectement des opérations humanitaires dans la zone. Parmi les activités qui pourraient indirectement avoir un impact plus ou moins fort sur l'ensemble de la population : les distributions de transferts monétaires (TM) qui génèrent une redynamisation de l'économie locale, les activités de protection qui génèrent plusieurs impacts positifs (formation en cascade des services pour référencements, effets positifs des activités de cohésion sociale, etc.), toutes les

sensibilisations et communications à travers le réseau de volontaires de la CR et aussi le renforcement des capacités des partenaires locaux à travers des formations en protection des équipes et volontaires CR qui auront un effet positif sur la qualité de toutes les activités conduites par les partenaires.

4.2.6. Bénéficiaires directs par secteur (se référer aux "lignes directrices d'ECHO, Annexe I", pp26 à 29 : http://ec.europa.eu/echo/about/actors/fpa_fr.htm)

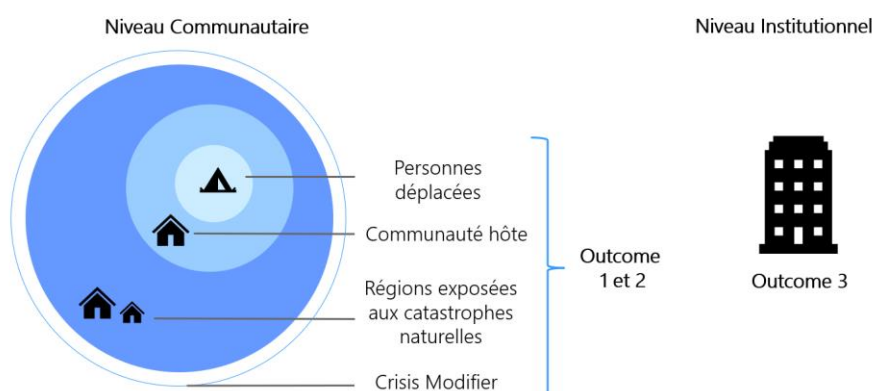
	Sécurité Alimentaire & Moyens d'existences	Abris et Habitat	Santé	Wash	Protection
Burkina Faso		3 000		5250	50243
Mali	13600		1200		40800
Niger	21500		17000		22500
Burundi	7800		5500	12000	25350
Rwanda	66122	520	45390	67486	60922
RDC	22920			3250	19735
TOTAL	131942	3520	69090	87986	219550

4.3. Objectifs, résultats et activités

Dans la continuité du programme humanitaire 2021-2023, le présent programme aura pour objectif de contribuer au renforcement de la protection des personnes les plus vulnérables affectées par les crises humanitaires à travers quatre résultats complémentaires :

1. Les risques et conséquences en matière de protection spécifique à l'encontre des personnes, des groupes et des communautés affectés par des crises en cours, imminentes ou à venir sont prévenus, atténués et répondu ;
2. Les vulnérabilités des personnes déplacées, réfugiées, retournées et des communautés hôtes sont réduites, à travers la fourniture d'une assistance humanitaire multisectorielle ;
3. Les populations du Burkina, Niger, Mali, Burundi, Rwanda et République Démocratique du Congo affectées par une crise soudaine ou une aggravation de la situation humanitaire reçoivent une assistance rapide et efficace
4. Les Croix-Rouge du Burkina, Niger, Mali, Burundi, Rwanda et République Démocratique du Congo et d'autres acteurs locaux (comités Croix-Rouge, communautés, autorités) ont intégré les principes de protection dans les activités de préparation et de réponse aux crises.

Comme le montre l'illustration, les trois premiers résultats se concentreront sur le niveau communautaire alors que le quatrième résultat sera orienté vers le niveau institutionnel.



4.3.1. Aperçu opérationnel de l'action : cadre logique (maximum 3 pages)

Toutes les données récoltées et les indicateurs seront désagregés par âge, sexe, handicap et statut. Un cadre logique plus complet (+risques/hypothèses, types d'activités et sources de vérification) se trouve en **Annexe IV**.

Logique d'intervention	Description des indicateurs	Exemples d'indicateurs d'activités (non exhaustif)
OBJECTIF SPECIFIQUE : LES CR BURKINABE, MALIENNE, NIGERIENNE, BURUNDAISE, RWANDAISE ET CONGOLAISE PROTEGENT EFFICACEMENT LES PERSONNES LES PLUS VULNERABLES PARMI LES COMMUNAUTES DEPLACEES ET D'ACCUEIL FACE AUX RISQUES ET CONSEQUENCES LIES A LA CRISE HUMANITAIRE DANS LES PAYS CIBLES.		
Indicateur OS : <i>Pourcentage des bénéficiaires ciblés déclarant que l'aide humanitaire a été fournie dans un lieu sûr et accessible et de manière digne, sûre et participative</i>	Par lieu sûr et accessible nous entendons un lieu garantissant la sécurité physique des personnes, et accessible aux personnes ayant des besoins spécifiques. L'accessibilité peut se considérer d'un point de vue physique, mais aussi économique et culturel. Par de manière digne et sûre nous entendons de manière à respecter la dignité et la sécurité des personnes en assurant le principe de <i>ne-pas-nuire</i> pour toutes les personnes tout en tenant compte de leurs besoins et en les mettant au centre des décisions qui affectent leur vie. Par de manière participative nous entendons que chaque personne dans le groupe de bénéficiaires directs puisse y participer, par exemple en ayant la possibilité de donner son avis et être entendu, et en tenant ensuite compte de ses besoins spécifiques tels qu'exprimés par les personnes.	
Résultat 1 : Les risques et conséquences en matière de protection spécifique à l'encontre des personnes, des groupes et des communautés affectés par des crises en cours, imminentes ou à venir sont prévenus, atténués et répondu.		
Ind 1.1 : Nombre de personnes vulnérables ayant bénéficié de services spécifiques par les équipes CR et/ou des référencement de qualité vers d'autres structures quand la Croix-Rouge n'a pas l'expertise pour les assister	Prise en charge et/ou référencement En fonction des besoins de protection, la Croix-Rouge prendra en charge ou référera les cas. La CR n'a pas forcément les moyens et les capacités de prendre en charge les personnes. Dans ce cas-là, elle effectuera des référencement auprès des structures compétentes issues d'une cartographie des service opérationnels dans la zone, qui garantissent le respect des standards afin que, dans la mesure du possible, tous les besoins puissent être pris en charge. Cela peut être le cas pour les besoins de documentation civile, la prise en charge sanitaire, (y inclue des VBG), de santé mentale, de scolarisation, des enfants non accompagnés, etc.). La prise en charge ainsi que le référencement doivent se faire de manière à respecter les principes de protection que sont la dignité, l'accès, la participation et la sécurité.	Exemples : - # de personnes (réfugiés et communautés d'accueil) ayant bénéficié d'assistance en Premiers Secours psychosocial - # de personnes ayant bénéficié d'un référencement de manière digne vers des structures de prise en charge spécialisée - % d'évaluations des besoins qui intègrent les principes de protection avec des données désagregées par âge, sexe, handicap et statut (refugiés, déplacés interne, retournés, hôtes) - # de personnes qui démontrent des connaissances, aptitudes et compétences à se protéger et à protéger/prendre soin de leurs pair(e)s à la suite à leurs participations aux activités de protection et de santé mentale (SMSPPS) - # de Points de Services Humanitaires mis en place ou appuyés - # de personnes ayant reçu des documents légaux suite à l'appui de la CR - # de femmes et jeunes exposées ou survivantes de VBG ayant reçu une assistance constituée de kit de dignité - # de familles réunifiées grâce aux activités de RLF
Ind 1.2 : Nombre de personnes déclarant percevoir une amélioration dans la cohésion sociale parmi les communautés à la suite des activités ayant eu lieu	Cohésion sociale Le programme propose des activités à destination des personnes déplacées, mais également à destination des communautés hôtes les plus vulnérables, afin de contribuer à la cohésion sociale et de ne pas attiser de jalousies et stigmatisations. Par cohésion sociale nous entendons la capacité d'une communauté à assurer le bien-être de tous ses membres, en minimisant les disparités et en évitant la marginalisation afin de prévenir les conflits et de favoriser les possibilités de collaboration entre les groupes.	Exemples : - # d'activités de cohésion sociale initiées/mise en œuvre par les communautés (dialogue communautaire, activités culturelles, sportives, environnementales etc. conjointes) - # nombre de leaders communautaires et d'autres personnes clés qui sont sensibilisés et/ou formés à la cohésion sociale - # nombre de leaders communautaires et d'autres personnes clés qui sont sensibilisés et/ou formés en DIH - # nombre de personnes parmi les réfugiés/communautés hôtes mobilisés autour des activités d'intérêt communautaire (protection de l'environnement, hygiène et assainissement) - # de plateforme de plaidoyer organisées avec la participation des leaders communautaire et des autorités locales
Résultat 2: Les vulnérabilités des personnes déplacées, réfugiées, retournées et des communautés hôtes face aux risques de protection sont réduites et leurs capacités sont augmentées, à travers la fourniture d'une assistance humanitaire multisectorielle		

Ind. 2.1 : Nombre de personnes assistées à travers des TM/distributions	Besoins essentiels Cet indicateur sert à mesurer la couverture des besoins essentiels (abri, alimentation, eau, hygiène, vêtements adéquats, se sentir en sécurité).	<u>Exemples :</u> - # de personnes ayant bénéficié de TM ou NFI - # de ménages ayant bénéficié d'un appui en abris adaptés ou de latrines adaptées pour les personnes vivant avec handicap (construction / réhabilitation) - # de personnes ayant bénéficié du cash for work pour les travaux communautaires et la protection de l'environnement
Ind. 2.2 : Nombre des bénéficiaires ciblés déclarant que leurs conditions de vie sont en bonne voie d'amélioration de façon digne et sûre grâce aux interventions de la CR	Relèvement C'est ici la notion de relèvement qui est mesurée, après avoir subi une crise dans quelle mesure les ménages ont pu se relever. Pourra également être mesuré à travers l'indice des stratégies d'adaptation (ISA) ²	<u>Exemples :</u> - # de personnes qui déclarent n'avoir pas adopté des stratégies d'adaptation préjudiciables grâce aux TM/AGR - # de ménages qui voient leurs abris rétablis - # et % de personnes assistées ayant bénéficié d'AGR / formations professionnelles déclarant avoir augmenté leurs revenus - % des personnes qui reconnaissent que leur vulnérabilité face aux risques liés à santé, protection, alimentation et hygiène est réduite suite à l'assistance
Résultat 3 -Crisis Modifier : Les populations du Burkina, Niger, Mali, Burundi, Rwanda et République Démocratique du Congo affectées par une crise soudaine ou une aggravation de la situation humanitaire reçoivent une assistance rapide et efficace		
Ind 4.1 : Nombre crises ayant nécessité le déclenchement du <i>crisis modifier</i>	Réponse urgence grâce au Crisis modifier Le <i>Crisis modifier</i> est un système de financement rapide qui permet de répondre promptement et efficacement à de nouvelles crises humanitaires qui se présenteraient pendant la période du programme sur l'ensemble du territoire des pays du programme, ce qui permet de limiter l'impact de la crise et les risques de protection qui en découleraient.	<u>Exemples :</u> - # et types de réponses à des crises effectuées avec le crisis modifier - # de ménages appuyés sur les fonds crisis modifier - % de bénéficiaires déclarant être satisfaits de l'assistance - # de jours entre la survenue de la catastrophe et la réponse - # de PAP développés
Ind. 4.2 : Nombre de personnes ayant bénéficié d'une assistance, après la survenue d'une catastrophe, via le <i>Crisis modifier</i>		
Ind 4.3 : Nombre de jours moyen entre déclenchement (crise) et activation du <i>Crisis modifier</i> (réponse)		
Résultat 4 : Les Croix-Rouge du Burkina, Niger, Mali, Burundi, Rwanda et République Démocratique du Congo et d'autres acteurs locaux (comités Croix-Rouge décentralisés, communautés, autorités) ont intégré les principes de protection dans les activités de préparation et de réponse aux crises		
Ind. 3.1 : Nombre de personnes ayant été formées en PGI, maîtrisant et appliquant les principes DAPS de PGI dans les activités de préparation et de réponse aux crises	Enjeux opérationnels Le fait de former les équipes et volontaires ne garantit pas forcément la bonne mise en application des principes de protection. Il faut que les formations proposées soient de qualité et en symbiose avec le contexte de chaque pays et chaque SNH pour que les volontaires puissent maîtriser les bases des principes de PGI (DAPS), et les appliquer auprès de leur travail avec les personnes vulnérables.	<u>Exemples :</u> - # de personnel et volontaires formés à l'approche PGI, PSEA et/ou VBG - # de personnel de la SNH formées à la digitalisation et la protection des données - # de plans de contingence mis en œuvre ou évalués au sein des SNH qui intègrent les principes de protection - # de stratégie PGI mise à jour
Ind. 3.2 : Nombre de Sociétés Nationales ayant des mécanismes de feedback fonctionnels, pertinents et répondant aux droits et attentes des utilisateurs et qui assurent la protection des utilisateurs / communautés	Utilisation et de pertinence des mécanismes en place Des mécanismes et pratiques peuvent être mis en place mais il faut aussi s'intéresser à l'aspect redevabilité et participation, ainsi qu'à leur impact. La SNH sera considérée comme ayant des mécanismes de feedback fonctionnels, lorsque leur état de fonctionnement est continu, fait remonter l'information et fournit une réponse aux utilisateurs dans un laps de temps acceptable.	<u>Exemples :</u> - Taux de réponse apportés aux utilisateurs - Taux de satisfaction des utilisateurs - La SN dispose d'un mécanisme de feedback fonctionnel - # de personnes ayant recours au service de la hotline (ligne verte) - % de membres de la communauté satisfaits des réponses apportées par la Hotline à leurs préoccupations en matière de protection (demandes d'informations, dénonciations, plaintes, etc.) - # de clubs de redevabilité fonctionnels dans la zone du programme (composition membre par âge, statut, sexe)

4.3.2. Informations plus détaillées par résultat

L'action proposée à travers ce programme s'inscrit dans la continuité du programme AMoPAH 1 et en reprend les principales lignes directrices.

En effet, la structuration des résultats autour de trois axes principaux (R1 protection spécifique, R2 et R3 réduction des vulnérabilités face aux risques de protection, R4 institutionnalisation) est similaire mais le contenu est évolutif. Ces évolutions se situent à deux niveaux :

Pays d'intervention : Les cinq pays d'interventions du précédent programme sont repris ici, auxquels s'ajoute la RDC. Les stratégies d'intervention vont donc différer. Pour le Mali, le Niger, le Burkina Faso, le Rwanda et le Burundi, les activités mises en place se feront sur base du chemin déjà parcouru par les Sociétés Nationales, dans la continuité de ce qui est déjà en place. Certaines zones sont cependant nouvelles dans ces pays et une approche spécifique sera donc adoptée. Concernant la RDC, la Société Nationale n'a pas pu bénéficier directement de l'expérience AMoPAH 1 et se trouvera donc plus dans une position de démarrage de programme.

Grâce à la présence du MCRCR dans les zones d'intervention, à travers AMoPAH 1 notamment, les grandes tendances sont connues (capacités de la SNH, cas à référer et référencer, mapping des acteurs, besoin de renforcements de la SNH). Cependant, le programme commencera tout de même par une évaluation initiale des besoins dans chacune des zones d'intervention suivi d'une analyse de protection transversale, ce qui permettra d'avoir une situation précise et à jour des différentes vulnérabilités et violations des droits des personnes déplacées et de leurs hôtes, et donc de proposer en conséquence des activités spécifiques pour prévenir, atténuer et répondre aux menaces de protection.

Intégration de l'intervention dans les concepts clé du MCRCR : Ce programme, tout comme AMoPAH 1, s'inscrit dans une logique d'intervention globale du MCRCR, qui s'inscrit elle-même autour de différents concepts clés qui permettent d'avoir une approche à la fois pertinente, intégrée, mais aussi spécialisée en protection. Les principaux concepts clés sur lesquels ce programme repose sont les suivants : personnes en déplacement ; Points de Service Humanitaire et Accès plus Sur.

Personnes en déplacement (People on the move) : La FICR a un programme intitulé « *Humanitarian Assistance and Protection for People on the Move* » qui se concentre sur le soutien aux personnes en déplacement et aux communautés d'accueil dans des pays d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Europe³. Ce programme jette les bases de l'assistance humanitaire envers les personnes déplacées avec une approche basée sur la protection, l'appui aux communautés hôtes, la cohésion sociale et le renforcement des capacités locales et nationales. AMoPAH 2 s'inspire de ce programme avec pour objectif d'avoir une approche MCRCR globale et cohérente.

Point de Service Humanitaire⁴ : Un point de service humanitaire (PSH) est un espace neutre géré par la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) le long des routes migratoires. L'objectif des PSH est de contribuer à la sécurité, à la dignité et à la protection des migrants vulnérables en fournissant une assistance essentielle et des services de protection. Les PSH peuvent être mobiles ou fixes - et sont des environnements accueillants et sûrs pour les personnes en déplacement tout au long de leur voyage, quel que soit leur statut, et sans crainte d'être inquiétées par leur statut - et sans craindre d'être arrêtées ou dénoncées aux autorités.

Accès plus sûr⁵ : Un Cadre pour un accès plus sûr a été développé par le CICR en collaboration avec les Sociétés Nationales et vise à aider les Sociétés Nationales à renforcer leurs capacités et à mieux se préparer à répondre aux besoins humanitaires en toute sécurité et avec efficacité dans les contextes sensibles et dangereux, notamment les conflits armés et les situations de troubles intérieurs et de tensions internes. Compte tenu de leur caractère de neutralité et d'impartialité et de leur rôle d'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, les Sociétés Nationales sont souvent les mieux à même de venir en aide aux personnes touchées par les conflits armés et les situations de violence et de leur apporter une aide d'urgence.

Comme mentionné dans le cadre logique, chaque résultat est composé de 2 ou 3 indicateurs qui vont permettre de mesurer l'atteinte de ces résultats. Des activités permettant de compléter ces indicateurs seront alors mises en place. Plus précisément, les trois résultats seront décomposés comme suit :

Le résultat 1 « Les risques et conséquences en matière de protection spécifique à l'encontre des personnes, des groupes et des communautés affectés par des crises en cours, imminentes ou à venir sont prévenus, atténués et répondu. » fait référence à la **protection spécifique**, c'est-à-dire les actions propres au secteur de la protection. Il s'agira ici de prévenir, réduire, atténuer et traiter les menaces de protection à l'encontre des personnes, des groupes et des communautés affectés par des crises en cours, imminentes ou à venir. Afin de mesurer ce résultat, deux indicateurs seront mis en place. (cf. cadre logique).

Le résultat 2 « Les vulnérabilités des personnes déplacées, réfugiées, retournées et des communautés hôtes face aux risques de protection sont réduites et leurs capacités sont augmentées, à travers la fourniture d'une assistance humanitaire multisectorielle » fait référence aux actions concernant les autres secteurs de l'aide humanitaire, que l'on pourrait qualifier de « traditionnels », qui seront utilisés pour atteindre des résultats de protection. Ici, comme dans les autres activités du programme, les actions se feront en intégrant systématiquement **les principes de la protection transversale** en garantissant la **Dignité**, l'**Accès**, la **Participation** et la **Sécurité** dans l'aide humanitaire (approche DAPS). Il s'agira donc ici de réduire les vulnérabilités liées à la protection et augmenter les capacités de protection des personnes, des groupes et des communautés affectés par des crises en cours, imminentes ou à venir. Afin de mesurer ce résultat, trois indicateurs seront mis en place (cf. cadre logique).

Le Résultat 3 : « Les populations du Burkina, Niger, Mali, Burundi, Rwanda et République Démocratique du Congo affectées par une crise soudaine ou une aggravation de la situation humanitaire reçoivent une assistance rapide et efficace est spécifique au **Crisis Modifier**. Ce mécanisme est un système de financement rapide qui permet de répondre promptement et efficacement à de nouvelles crises humanitaires qui se présenteraient pendant la période du programme sur l'ensemble du territoire des pays du programme. Une réponse rapide et efficace à une crise soudaine permet de limiter son impact et les risques de protection qui en découleraient. Dans ce programme, la CRB-CF a prévu d'intégrer 366.000 € de *Crisis Modifier*, répartie dans chaque pays et équivalent à 5% de l'enveloppe pays. La CRB-CF s'appuiera sur son expérience de ce mécanisme, qui est déjà mis en place dans le programme humanitaire 2021-2023 par la CRB-CF et la RKV. Plus précisément, la CRB-CF utilisera le *Crisis Modifier* dans le cadre de ce programme dans les contextes suivants :

1. Financer des activités d'assistance immédiate, qui peuvent avoir lieu juste avant (par exemple, une évacuation) ou juste après la catastrophe (par exemple, recherche et sauvetage, premiers secours, distributions) ;
2. Financer l'assistance et le relèvement rapide de la population touchée si l'ampleur de la catastrophe ne permet pas d'activer les financements institutionnels ou le mécanisme DREF ;
3. Dans les crises plus importantes, soutenir la mise en place d'une opération d'urgence plus importante, en finançant les évaluations, la communication et la coordination avec les autres parties prenantes.

La Procédure d'octroi de fonds de réponse aux urgences utilisé par la CRB-CF lors du programme humanitaire précédent (21-23) et qui sera également d'application dans le cadre du nouveau programme se trouve en **annexe V**.

Si le *Crisis Modifier* n'est pas activé, ou si la ligne budgétaire prévue n'est pas totalement utilisée, ce budget sera réalloué aux activités du programme. A l'image ce qui a été mis en place sur AMoPAH 1, un système de monitoring spécifique sera mis en place afin de faire les arbitrages budgétaires et de prendre une décision quant à une éventuelle réallocation, au plus tard six mois avant la fin du programme.

Les bénéficiaires des activités financées par le *Crisis Modifier* seront identifiés à la suite d'une évaluation rapide initiale. Une approche fondée sur les besoins, donnant la priorité aux personnes les plus vulnérables, les plus touchées et les moins susceptibles de recevoir une aide par le biais d'autres initiatives privées, gouvernementales ou non gouvernementales, sera adoptée.

Le résultat 4 « Les Croix-Rouge du Burkina, Niger, Mali, Burundi, Rwanda et République Démocratique du Congo et d'autres acteurs locaux (comités Croix-Rouge décentralisés, communautés, autorités) ont intégré les principes de protection dans les activités de préparation et de réponse aux crises. » regroupe les activités permettant **l'institutionnalisation du PGI** au sein des différentes structures, et plus particulièrement les SN. Il s'agira ici de renforcer les capacités du système d'aide humanitaire international pour augmenter l'efficacité, la qualité et l'efficacité liées à la réduction des risques de protection dans les crises en cours, imminentes ou à venir.

4.4 Plan de travail

Un plan de travail par pays sera défini au démarrage de l'intervention. Tous les projets dans tous les pays débiteront le 1er novembre 2023 pour une durée de 24 mois.

4.4.1. Suivi des activités

Les responsabilités en termes de suivi du programme est présenté de manière schématique dans un tableau qui se trouve en **Annexe VI**.

Dans chaque pays, les projets seront mis en œuvre en gestion conjointe, ce qui implique que les partenaires (SNH et SNP) seront conjointement responsables de la stratégie d'intervention, de la mise en œuvre du programme et d'éventuelles réorientations opérationnelles et/ou budgétaires, dans le respect du cadre bailleur.

Coordinateur.trice du programme : Une des leçons apprises du programme humanitaire 2021-2023, est la nécessité d'avoir un.e coordinateur.trice. En effet, de manière globale, cette personne va créer des liens entre les pays et organisations pour favoriser des dynamiques multi pays, ce qui est difficilement faisable au niveau pays directement.

La CRB-CF se dotera donc d'un.e coordinateur.trice qui sera responsable de bien coordonner le programme dans son ensemble. Cette personne sera notamment en charge des tâches suivantes :

- Avoir une vision opérationnelle et budgétaire globale, lui permettant de suivre l'état d'avancement global du programme ;
- Accompanyer le processus d'évaluation initiale et finale afin de garantir une approche protection ;
- Garantira que toutes les interventions entrent bien dans le cadre de financement protection et dans le cadre du programme tel que présenté au bailleur ;
- Guider le comité de pilotage du programme dans les décisions d'arbitrage/de réaffectation budgétaire entre pays, résultats, grandes rubriques ;
- Faciliter les apprentissages mutuels entre pays, avec les partenaires du Mouvement, les organisations de protection et les autres organisations belges ;
- Assurer la mise en place du mécanisme de validation et d'activation du *Crisis Modifier* et coordonner les différentes demandes d'appui à travers ce mécanisme ;
- Assurer la coordination et la compilation des rapports intermédiaire et final.

Toujours en lien avec l'expérience du précédent programme humanitaire, la charge de travail destinée à la coordination du programme en tant que tel est estimé à la moitié d'un temps plein. D'autres compétences et aspects de ce poste sont néanmoins nécessaires au bon déroulement du programme. En effet, les aspects plus techniques sur les thématiques du programme, à savoir la protection, l'inclusion ou encore la cohésion sociale sont importants en vue d'assurer une véritable cohérence et pertinence dans la coordination du programme, mais aussi en vue de répondre plus efficacement aux demandes spécifiques d'appui de la part des partenaires. Ces demandes d'appuis sur ces thématiques sont notamment ressorties lors des ateliers régionaux organisée au premier semestre 2023. Cette personne sera basée dans la région des Grands Lacs, et une attention toute particulière sera donc portée à son profil.

Gestion des données : De façon générale, la collecte des données dans le cadre du suivi du programme sera organisée de manière électronique par ODK/Kobo Collect et Red Rose. Ces applications seront aussi utilisées lors des enquêtes pour assurer une digitalisation des données afin d'obtenir un gain en termes de temps d'analyse, y compris une économie des ressources. Un document de gestion des données sera aussi validé/adopté avant le début des opérations afin de protéger les données des bénéficiaires du programme.

Une plateforme type Dashboard sera également mise en place dans le but d'harmoniser la récolte des données entre les différents pays d'intervention. Cela permettra de pouvoir visualiser l'avancée des indicateurs au fur et à mesure du déroulement du projet et constituera également un outil d'analyse et d'aide à la décision. Une approche mouvement et plus précisément une collaboration avec la CRD sera privilégiée ici, avec l'utilisation et l'adaptation des outils déjà existants.

Suivi & Evaluation : Pour la partie Suivi & Evaluation de ce programme, une approche innovante est proposée. Suite à la tenue de deux ateliers régionaux au premier semestre 2023, un pour la région Sahel et l'autre pour la région des Grands Lacs, des propositions ont été faite en vue d'améliorer le système de suivi et d'évaluation. Ces propositions ont notamment pour but de renforcer les compétences en interne (CRB-CF + PNS et SNH) mais aussi de favoriser l'échange de connaissances et bonnes pratiques entre les Sociétés Nationales. Ainsi, un consultant externe aura la charge d'accompagner la CRB-CF et ses partenaires dans un processus de suivi & évaluation continu tout au long du programme. L'objectif est que le processus d'évaluation externe se fasse par les pairs, avec des membres des différentes SN qui viendraient réaliser l'évaluation dans un autre pays du programme, tout en étant accompagnés et encadrés par le consultant. Ce consultant aura également la charge d'accompagner l'adaptation d'un système de suivi & évaluation plus pertinent au programme, avec l'accompagnement des partenaires et la protection humanitaire comme ligne directrice. Il/elle aura aussi la responsabilité et d'encadrer les équipes dans la rédaction des TdR des missions d'évaluations et dans l'établissement des rapports d'évaluation, en assurant la qualité des output des évaluations. Il/elle sera recruté suite à un appel d'offres ouvert.

Des discussions sont en cours avec la RKV qu'elle intègre ce mécanisme et pour réaliser des évaluations communes au Burundi, Rwanda et en RDC, dans un esprit de mutualisation des efforts et ressources et de partage d'expérience.

4.3.3. Cochez les cases correspondant aux études qui seront éventuellement entreprises :

- ☒ Évaluation externe pendant l'action
- ☒ Évaluation externe après l'action
- ☐ Audit externe pendant l'action
- ☒ Audit externe après l'action
- ☐ Évaluation interne ou audit interne relatif à l'action

5. QUESTIONS TRANSVERSALES

5.1. Veuillez décrire le niveau escompté de durabilité et/ou de connexité.

Au niveau opérationnel, le projet **combinera l'urgence et le relèvement**. Ainsi, le projet ne se contentera pas d'apporter uniquement des actions réactives aux violations des droits des bénéficiaires, mais veillera également à leur proposer, à travers des actions correctives, des pistes de relèvement, afin de ne pas les rendre dépendants d'une aide humanitaire qui ne saurait se pérenniser. De plus, à l'image de tous les programmes d'appui aux déplacés mis en place par la CRB-CF, ce présent programme propose des activités à destination des personnes déplacées, mais également à destination des communautés hôtes les plus vulnérables. En effet, certaines communautés hôtes sont tout aussi vulnérables que les populations déplacées et ont également un besoin d'assistance. De plus, cela permet de garantir la cohésion sociale entre les communautés et de ne pas attiser des jalousies et des stigmatisations. Cela permet également de garantir une certaine durabilité dans la mise en place de l'action, mais également sur le plus long terme dans une éventuelle perspective d'installation de certains ménages déplacés.

Aussi, ce programme s'inscrit d'une part dans une approche partenariale sur le long terme qui lie la CRB-CF à ses partenaires (SNH) et d'autre part dans une approche collective avec les autres membres du mouvement en appui au renforcement des capacités des Sociétés Nationales Hôtes. Le Mouvement CRCR est en effet convaincu que la durabilité de ses actions passe par le renforcement des capacités des équipes et des volontaires de la CR locale. Ainsi, le renforcement des capacités du partenaire (SNH) sera un des axes principaux de l'intervention, afin que celui-ci remplisse pleinement son rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics en termes de réponse aux urgences (il garantit une réponse plus rapide, plus efficace et plus pertinente), et puisse également renforcer le rôle de l'état en tant que garant des droits et détenteurs d'obligations.

Enfin, l'action a été conçue pour apporter une réponse à des besoins non couverts par d'autres acteurs. Elle est donc complémentaire à celle apportée par d'autres programmes d'assistance et de développement dans la zone d'intervention. Une forte coordination multisectorielle permettra de garantir l'efficacité et l'efficience de l'aide apportée (voir partie 7.1).

5.2. Stratégie de continuité (liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement)

Le programme tiendra compte des liens entre les **trois dimensions du Nexus** (humanitaire, développement et paix) tout en évitant les risques de politisation, ou de perception de politisation, de la réponse humanitaire des Sociétés Nationales, ce qui serait contraire au principe de « Neutralité ».

Le programme contribuera au lien aide humanitaire-paix, notamment à travers les activités suivantes :

- Mise en application du principe « *do no harm* » ;
- Promotion des principes humanitaires et rappel du caractère neutre de l'action de la CR ;
- Renforcement de la cohésion sociale, notamment entre personnes déplacées et communautés hôtes ;
- Collaboration avec le CICR sur le plaidoyer « soins de santé en danger ».

De même, il contribuera au lien aide humanitaire-développement notamment à travers les sociétés nationales qui ont toutes un double mandat d'assistance humanitaire et d'accompagnement des communautés sur le long terme. Ainsi, les 6 sociétés nationales soutenues par le présent programme humanitaire sont également soutenues structurellement et au niveau de leurs programmes de développement par le prochain programme DGD D3. Toutes les initiatives de renforcement de capacités des partenaires locaux auront un effet sur la mise en œuvre de l'intégralité des programmes, qu'ils soient d'aide humanitaire ou de développement.

5.3. Intégration (par exemple, réduction des risques de catastrophes, enfants, droits de l'homme, égalité des sexes, impact environnemental, autres à préciser)

Approches transversales ECR et PGI : La Croix-Rouge applique les approches 'Protection, Genre et Inclusion' (PGI) et 'Engagement Communautaire et Redevabilité' (ECR) de façon transversale à toutes les opérations et contextes. Cela permet d'assurer le respect et la protection des droits humains. Cette dimension, à travers l'application

des principes de Dignité, d'Accès, de Participation et de Sécurité, se voit reflétée dans les objectifs, résultats, indicateurs et activités mais aussi dans les mécanismes pour engager la communauté, et dans la façon de concevoir et réaliser les activités, qu'elles soient spécifiques de protection ou qu'elles intègrent la dimension de protection ; qu'elles soient réactives, correctives ou constructives. Plus concrètement, l'approche ECR assure :

- Une participation active des personnes, dans toute leur diversité, dans les processus et les décisions qui les concernent ;
- Une transparence de la CR envers les bénéficiaires, ce qui requiert qu'une analyse des aspects relatifs au genre et à la diversité soit faite tout au long du cycle du programme ;
- Une qualité de l'assistance et un respect des droits des personnes et leur dignité, en impliquant les bénéficiaires dans l'évaluation de l'aide reçue et en tenant en compte de leur perception sur l'aide reçue.

L'approche PGI, quant à elle, permet d'intégrer la dimension de protection et les analyses relatives au genre et à l'inclusion tout au long du cycle de projet et d'approcher la complexité des contextes de façon holistique.

Impact environnemental : Le présent programme intégrera dans ses activités toute considération environnementale, en vue d'en réduire au maximum tout impact potentiellement négatif (« *do no harm* »), ainsi que pour favoriser une approche globale tenant compte des opportunités en matière d'atténuation ou d'adaptation. C'est ainsi que seront favorisés à tout moment, même dans le cadre de l'aide humanitaire immédiate, des solutions et pratiques locales non impactantes, voire vertueuses pour l'environnement (produits locaux, filières durables, pratiques écologiques, gestion raisonnée des forêts/terres, etc.).

Les effets des changements climatiques et de la dégradation des écosystèmes impactent lourdement les populations des pays ciblés. Nos partenaires intègrent systématiquement les enjeux environnementaux dans toutes interventions sur le terrain et lors des concertations avec les parties prenantes. Il s'agit avant tout de mieux comprendre les risques, mesurer les impacts des actions et développer des solutions appropriés et durables. Le Mouvement Croix-Rouge a mis l'environnement au cœur de sa stratégie et a notamment développé et adopté divers outils (ex. *Nature Navigator*, *Nexus Environment Assessment Tool*, *DG-ECHO's minimum environmental requirements and recommendations*) permettant d'intégrer l'environnement à toutes étapes du cycle du projet. La Croix-Rouge de Belgique continuera donc à accompagner ses partenaires dans ce sens.

Protection des données : La conformité de la CRB-CF au Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif à la RGPD a été jugée bonne lors de l'audit FPA. Dans le cadre de l'implémentation du projet, les partenaires locaux (SNH) sont amenés à transférer des données aux sièges des co-partenaires situés en Europe, de manière à permettre à ceux-ci le respect de leurs obligations légales en matière de comptabilité et la reddition des comptes aux bailleurs de fonds. Ceux-ci prennent toute mesure utile sur un plan technique et organisationnel pour protéger les données à caractère personnel contre la destruction accidentelle ou non autorisée, contre la perte accidentelle ainsi que contre la modification, l'accès et tout autre traitement non autorisé des données à caractère personnel. Les mesures d'atténuations des risques généraux relatifs à la protection des données au regard du RGPD sont par ailleurs prévues dans leurs procédures administratives et financières respectives. En ce qui concerne le traitement par la CRB-CF des données personnelles fournies, une analyse d'impact relative à la protection des données a été effectuée dans un souci de n'omettre aucun risque et d'assurer une sécurité maximale dans le traitement des données, et ce en dépit de l'absence d'obligation en la matière (cf. recommandation n° 01/2018 du 28 février 2018 de l'Autorité de Protection des Données, disponible sur demande). Le CICR a pris le lead sur ces questions dans le MCRCR ; il organise des concertations et émet des orientations à tous les membres du MCRCR en fonction de chaque contexte d'intervention. De manière générale, l'approche de la Croix-Rouge est de ne collecter et n'utiliser que ce qui est strictement nécessaire, dans le respect des droits des personnes concernées. Seules les équipes du projet ont accès aux formulaires de participation, listes de présences et bases de données. En aucun cas, les données à caractère personnel ne peuvent être communiquées en dehors du projet, à l'exception du bénéficiaire lui-même qui souhaiterait obtenir une modification ou une suppression. Les équipes pays sont toujours sensibilisées à ne pas garder les données sensibles des bénéficiaires après leur utilisation. La CRB-CF et ses partenaires de mise en œuvre, organiseront la collecte des données de manière électronique par ODK/Kobo et Red Rose, qui présentent des politiques claires et transparentes en termes de sécurité des données⁶. Ces différentes politiques et procédures s'inscrivent dans le cadre du RGPD. Pour les zones les plus à risque sécuritaire, les distributions pourraient être organisées en utilisant des cartes électroniques Red Rose, déjà utilisées par certains de nos partenaires et par le CICR, ce qui permettrait à la CR de ne partager les données des bénéficiaires à aucune partie externe (opérateur mobile et autres entités étatiques).

Localisation : La Croix-Rouge de Belgique suit la définition du bureau de liaison des Croix-Rouge de l'Union Européenne qui définit la localisation comme « le processus d'augmentation de l'investissement international et du respect dans le leadership, la capacité et l'exécution des acteurs humanitaires locaux, dans le but d'augmenter la

portée, l'efficacité et la responsabilité de l'action humanitaire en général ». Nos partenaires locaux sont les Sociétés nationales hôtes, c'est-à-dire les associations nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les pays où nous opérons. Dans la lignée des engagements du **Grand Bargain**⁷, le Mouvement Croix-Rouge Croissant-Rouge est un acteur déterminant en termes de **localisation** de l'aide et d'**accès humanitaire** : chaque société nationale bénéficie en effet d'une présence sur l'intégralité du territoire national à travers son réseau de volontaires communautaires présents sur place de manière continue. Dans les régions où l'accès humanitaire est particulièrement entravé (comme au Sahel) ou en cas de restriction des déplacements (comme ce fut le cas durant la crise sanitaire), le MCRCR peut se prévaloir d'un accès continu et privilégié aux bénéficiaires. De plus en plus de sociétés nationales locales (SNH) sont sollicitées en direct par les bailleurs de fonds institutionnels en raison de leur capacité d'intervention, quelles que soient les contraintes d'accès.

6. MESURES DE SÉCURITÉ ET D'URGENCE

6.1. Mesures d'urgence (plan B/ mesures d'atténuation à prendre si les risques et hypothèses exposés dans le cadre logique se concrétisent)

Risques	Mesures de mitigation
<u>Risques liés aux épidémies</u> telles que la COVID-19, le choléra, Ebola, etc. avec la possibilité de restrictions pour les déplacements et les activités réunissant les populations, et qui affecteraient la mise en œuvre du programme	- Implémentation par les partenaires (SNH) et le réseau de volontaires communautaires au niveau local ; renforcement des comités locaux CR. - Adaptation des activités y compris révision des budgets pour assurer une réponse flexible avec maintien d'un dialogue régulier avec la DGD D5.1. - Mécanisme de suivi et de gestion à distance. - Garantie du respect des mesures de prévention par rapport aux épidémies (intensification des sensibilisation, équipement des volontaires). - Renforcement du télétravail et partage des bonnes pratiques entre ONG. - Activation du <i>Crisis Modifier</i>.
<u>Accès humanitaire limité</u> en particulier pour le personnel et les volontaires des SN	- Volontaires issus des communautés. - Coordination intensifiée avec les partenaires de la zone et les autorités locales. - Mise en œuvre par nos partenaires qui sont bien acceptés localement et disposent de réseaux bien établis - Communication transparente à tous les stades du programme et avec toutes les parties prenantes - Diffusion des principes humanitaires en collaboration avec le CICR - Adaptation ou réorientation des activités avec maintien d'un dialogue régulier avec la DGD D5.1
<u>Risques sécuritaires</u> Intensification des conflits dans les zones du programme, hausse de la criminalité (braquage sur les axes routiers, cambriolage...)	- Étroite coordination entre les sociétés nationales CR et le CICR pour la planification des actions sur terrain. - Suivi intensifié de la situation sécuritaire. - Staff et volontaires formé·es à la gestion de la sécurité et des plans visant à atténuer les risques. Ils/Elles reçoivent des updates régulières sur l'évolution du contexte. - Renforcement des staff et volontaires en accès plus sûr par la CRB-CF et CICR. - Des plans de contingence sont en place. - Promotion de la cohésion sociale au sein des communautés. - Sensibilisation des communautés sur le mandat de la CR.
<u>Risques liés aux aléas climatiques</u> (inondations, sécheresses)	- Appui à la mise en œuvre des plans de contingence CR. - Soutien à la mise en place de stocks de contingence. - Activation du <i>Crisis Modifier</i>. - Réorientation des activités. - Coordination avec les acteurs présents dans la zone. - Veille humanitaire et partage de l'information.
La <u>situation sécuritaire ou l'instabilité politique se dégrade</u> ou les aléas climatiques s'intensifient, ce qui provoque des <u>déplacements</u>	- Adaptation des critères de ciblage : priorité aux nouveaux déplacé·es, assistance aux plus vulnérables sur base de critères HEA (<i>Household Economy Analysis</i>) et d'autres facteurs de vulnérabilités additionnels, assistance dégressive (révision de la fréquence et/ou de la valeur du montant à distribuer).

massifs excédant les capacités du projet	- Partage des informations et prise de décision rapide sur les adaptations à apporter au projet avec la DGD D5.1. - Veille humanitaire et diffusion des données pour soutenir le plaidoyer pour la mobilisation de ressources additionnelles. - Coordination avec les autres intervenants. - Coordination avec les autres mécanismes de financement potentiellement disponibles.
--	---

6.2. Aspects relatifs à la sécurité

6.2.1. Situation sur le terrain. Veuillez donner une brève description

Dans la région du Sahel : Le Sahel central est confronté à une série d'enjeux de sécurité complexes. L'instabilité politique et la prolifération de groupes armés créent un climat de tension et de replis des pouvoirs en place.

La multiplication des foyers de violences dans la zone du Liptako Gourma (zone des 3 frontières) et plus largement dans l'Est Niger, le centre du Mali et la moitié Nord du Burkina Faso, entraîne des mouvements de populations sans précédent. Dans ce contexte, le Mouvement Croix-Rouge s'appuie essentiellement sur les branches Croix-Rouge des sociétés nationales de la région, qui, en étant en première ligne des opérations d'assistance, bénéficient d'un accès privilégié ainsi que d'une bonne maîtrise des mesures de mitigation des risques. La CRB-CF, avec le soutien du CICR, évalue au quotidien les risques pour chacune de ses interventions. Les équipes soutiennent les décisions d'intervention, des modes opératoires des Croix-Rouge avec lesquels elle travaille, c'est elles qui apprécient les risques et peuvent décider de retarder, voir ne pas autoriser certaines opérations, si nécessaires et pour préserver leur sécurité.

Au Burkina Faso : L'espace humanitaire au Burkina est très volatil avec la recrudescence des attaques des groupes armés et des opérations militaires d'envergure pour la reconquête du territoire national. Des pertes considérables en vie humaine sont observées, sans compter les différentes tueries de masse rapportées et relayées par les médias et les services de INSO. Ceci pousse les communautés à se déplacer et chercher refuge dans les chefs-lieux et périphéries. Courant 2023, ces incidents ont sévèrement impacté 1.299 personnes civiles, la perte de source de revenu, la fermeture d'établissements éducatifs et des défaillances dans les mécanismes locaux de survie des communautés.

Au Mali : La situation sécuritaire au Mali est toujours instable et reste très volatile sur l'ensemble du territoire. La criminalité et le banditisme sévissent dans le pays. Les Groupes armés non étatique sont toujours présents et continuent à exercer la charia sur presque tout le territoire. Dans les trois zones (Sud, Centre et Nord), les attaques contre les forces armées nationales et internationales continuent, ainsi que les persécutions à l'endroit des populations civiles. Les villages dits « récalcitrants » sont assiégés et les populations sommées de déguerpir les lieux. Les Forces armées maliennes et leurs partenaires multiplient les efforts de récupération des zones occupées dans le Sud, centre et le nord du pays.

Au Niger : Un coup d'état a eu lieu au Niger le 26 juillet 2023. A l'heure de la rédaction de cette proposition du programme, les conséquences de ce coup d'état sur la situation sécuritaire dans le pays de manière générale et dans les zones d'intervention ne sont pas encore très apparentes.

A Zinder, la situation sécuritaire est relativement calme sur l'ensemble de la région, mais reste toutefois volatile dans la bande frontalière du Nigeria. Il n'y a pas de cas d'actes criminels, ni de situation de présence des GANE. Etant donné que c'est un carrefour entre les régions de Maradi et le Nigeria et desservant aussi plusieurs départements du pays, on note peu de problèmes sécuritaires, si ce n'est que du petit banditisme, pillage des jardins et pompes semi-immersées, trafic de stupéfiants, fraude et commerce de contrebande.

A Tillabéry, on fait face à une dégradation de la situation sécuritaire depuis 2015, associée à de nombreux facteurs structurels, tels que des vulnérabilités socio-économiques préexistantes et conjoncturelles, tels que des conflits intercommunautaires, une instabilité croissante des pays limitrophes et l'accroissement des activités des groupes armés non étatiques (GANE) dans la région. La multiplication et la violence des attaques perpétrées par les GANE participent à l'intensification des mouvements de populations qui viennent exacerber les problèmes liés à l'accès aux ressources, déjà problématiques dans ces régions en crise. Il faut noter également que la situation humanitaire que vivent les populations civiles dans ces zones est alarmante compte tenu des conditions sécuritaires qui limite l'accès aux marchés, et toutes activité génératrice de revenue. Le contexte sécuritaire et de protection dans la région y compris l'accès humanitaire aux populations demeure de plus en plus préoccupant malgré les efforts de présence et d'activité des forces militaires nationales et internationales alliées dans la zone.

Au Burundi : La situation sécuritaire au Burundi est relativement bonne et n'a cessé de s'améliorer depuis les élections de mai 2020. Toutes les localités du pays sont globalement accessibles. Il est tout à fait possible pour la CRBu et ses partenaires de continuer ses actions de développement et d'urgence sur tout le territoire Burundais. La présence de volontaires et équipes CR sur l'ensemble du pays permet de recevoir des informations sécuritaires sur le contexte local très rapidement.

Il faudrait néanmoins continuer à rester vigilant sur le plan sécuritaire, et suivre de près l'évolution d'événements politiques, tels que l'arrestation de l'ancien premier ministre au mois d'avril 2023, ou encore les divergences internes au sein du parti au pouvoir. Les tensions politiques pourraient encore être exacerbées avec l'approche des élections qui auront lieu en 2025.

Au Rwanda : La situation sécuritaire au Rwanda est stable. La police et l'armée sont présentes de manière visible et permanente sur l'ensemble du territoire. En dehors des tensions ou conflits avec la RDC pouvant entraîner une insécurité aux frontières, la zone d'intervention du projet est à l'abri des phénomènes d'insécurité. Des mesures de sécurité spécifiques sont mises en place par le gouvernement à l'entrée et à l'intérieur des camps, via la présence de la police et des agents du service de l'immigration.

Il existe toutefois un risque d'affrontement direct entre le Rwanda et la RDC à la suite de l'accusation du second de déstabilisation de son pays par le Rwanda à travers l'appui aux rebelles du M23.

Sur le plan politique et diplomatique, il existe aujourd'hui un dégel des tensions entre le Rwanda et ses deux voisins, le Burundi et l'Ouganda, ce qui limite les risques d'insécurité.

En RDC : Le pays est confronté depuis plus d'une vingtaine d'années à des crises humanitaires multiples et sévères. Certaines régions, principalement le Nord et l'Est, sont toujours le théâtre de conflits armés qui ont parfois des répercussions jusqu'à Kinshasa. La ville peut également être le théâtre de mobilisations politiques d'envergure.

Après une longue crise politico-sécuritaire ayant débuté en 2016, la RDC a connu une alternance pacifique entre le président sortant, et le nouveau Président Felix Tshishkedi élu fin 2019. Toutefois, les tensions entre formations politiques sont toujours palpables. Dans le contexte de la préparation des prochaines élections générales prévues fin 2023, des manifestations ont régulièrement lieu, principalement à Kinshasa. Ces élections présentent de forte probabilité de haute tension sur toute l'étendue du territoire. La Province du Kwango, et particulièrement Kenge, pourrait connaître des violences politiques pré et post-électorales car c'est le fief de l'opposant Martin Fayulu. La situation sécuritaire s'est dégradée dans la région. En juillet 2022, un conflit intercommunautaire a éclaté dans le territoire de Kwamouth entraînant des déplacés internes vers les provinces de Kwilu et du Kwango. En mai 2023, des attaques ont été perpétrées sur la route entre Kinshasa et Kengé faisant 11 morts. Les jours suivant l'incident, l'axe a été sécurisé par les forces militaires mais la situation demeure cependant tendue et imprévisible.

6.2.2. Un protocole de sécurité spécifique a-t-il été établi pour cette action ?

Oui ☒ Non ☐ Procédures standards ☐

Si oui, précisez : Plans sécurité pays, procédures sécurité des SNH, dialogue permanent avec le CICR.

6.2.3. Le personnel sur le terrain et les expatriés ont-ils reçu des informations et une formation concernant ces procédures ?

Oui ☒ Non ☐

7. COORDINATION SUR LE TERRAIN

7.1. Coordination sur le terrain (veuillez indiquer la participation de l'Organisation humanitaire aux mécanismes de coordination avec d'autres parties prenantes, tels que les "clusters", les ONG, les agences des Nations unies, autres (à spécifier), ainsi que les liens avec la procédure d'appel consolidée, si nécessaire

Afin d'avoir un impact fort avec une optimisation et une mutualisation des ressources maximale, la coordination sur le terrain se fera à différents niveaux, à savoir :

Au niveau MCRCR : La CRB-CF travaille en étroite collaboration entre les différents partenaires du programme (CRB-CF, CRD, CRL, CICR, SNH) mais également avec l'ensemble des acteurs du MCRCR présents dans chaque pays d'intervention (FICR, autres SNP, et en particulier la RKV au Burundi, au Rwanda, en RDC et au Burkina Faso) afin d'assurer la complémentarité des interventions et des appuis aux partenaires locaux.

Au niveau des agences des Nations Unies et des « clusters » : La CRB-CF et ses partenaires locaux participeront aux réunions « cluster » pertinentes pour le programme, et en particulier au cluster Protection. Ces équipes seront également en contact étroit avec l'UNHCR qui est un des acteurs de référence pour toute intervention à destination

des personnes déplacées, réfugiées, retournées. Dans le Sahel, les équipes se coordonneront étroitement avec OCHA et les acteurs humanitaires actifs dans les mêmes zones.

Au niveau des groupes de travail thématiques : La référente technique ECR/PGI fait partie des différents groupes de travail du MCRCR concernant ces deux thématiques, et assurera le lien avec la FICR et les autres SNP actives sur ces thématiques. La référente technique Transfert monétaire et Préparation aux catastrophes fait elle aussi partie des groupes de travail du MCRCR dans ces deux thématiques et participe activement aux plateformes de concertation régionales relatives à son expertise.

Au niveau des autorités : Les partenaires travaillent également en étroite collaboration avec les autorités, et plus particulièrement les autorités techniques régionales. Ce canal est largement utilisé pour renforcer la coordination au niveau du terrain.

Au niveau des organisations humanitaires belges : Dans tous les pays d'intervention, des discussions sont déjà en cours avec les autres organisations humanitaires belges présentes pour identifier des pistes de collaboration et d'apprentissage mutuel. C'est déjà le cas au Burkina Faso avec HI, au Burundi et en RDC avec Caritas ou encore au Rwanda, au Burundi et en RDC avec la RKV. Ces collaborations pourront prendre plusieurs formes, pouvant aller du simple partage d'informations en passant par la coordination sur le terrain ou encore le référencement de certains cas de protections, jusqu'à une répartition des activités entre les acteurs.

Ateliers régionaux : L'importance et la pertinence de mener des ateliers régionaux (Sahel et Région des Grands Lacs) est également une des leçons apprises du précédent programme humanitaire. Le programme 2023-2025 concerne 6 pays et a des objectifs ambitieux. Les pays concernés sont regroupés dans deux régions distinctes qui ont chacune des contextes et problématiques spécifiques. Cependant, au sein de ces régions, ces contextes et problématiques sont à la fois similaires et dépendants. Des mécanismes de partages d'expériences ainsi que d'animation du réseau Croix-Rouge sont nécessaires pour valoriser l'expérience de chaque pays et la capitaliser. Cela permet également de créer de l'apprentissage entre pairs et d'apporter une cohérence entre les actions des partenaires de mise en œuvre. Il existe des ponts entre les interventions des partenaires, comme entre le Burundi et le Rwanda où le programme propose d'appuyer les personnes présentes dans les camps de déplacés au Rwanda, et que le Burundi appui la réinsertion de ces mêmes déplacés. Ces moments d'échanges sont importants pour favoriser le partage d'informations, de bonnes pratiques et renforcer la cohérence entre les actions. Le coordinateur.trice du programme aura notamment la charge d'impulser ces dynamiques dans la perspective de renforcer les approches multi-pays, ce que les pays peuvent difficilement faire eux-mêmes.

7.2. Autorités nationales et locales (relations établies, autorisations, coordination)

Les Sociétés Nationales locales partenaires de ce programme (CRBF, CRN, CRM, CRBu, CRR, CRRDC) sont auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs pays respectifs. Elles bénéficient donc d'un statut, d'un mandat et d'une reconnaissance spécifiques, et ont une relation privilégiée avec les services de l'Etat au niveau central comme au niveau local. Ces Sociétés Nationales sont structurées sur le même modèle que les autorités administratives (niveau central, régional ou provincial, départemental, communal...) ce qui permet de créer des collaborations étroites entre les comités CR et les autorités locales à tous les niveaux. Ces relations privilégiées, couplées à une excellente connaissance du terrain, constituent d'importants atouts pour une mise en œuvre efficace du programme.

7.3. Éventuelle coordination avec la représentation diplomatique belge

Les représentations diplomatiques belges seront impliquées dans le suivi du projet à travers des rencontres de suivi, mais aussi des visites terrain, si la situation sécuritaire le permet. Elles seront associées à l'analyse de la situation contextuelle, sécuritaire, humanitaire et aux décisions éventuelles de réorientation en fonction de l'évolution de cette situation. Les RP de la CRB-CF participent à toutes les rencontres organisées par les Ambassades de Belgique et partagent régulièrement les informations importantes avec elles.

8. PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE

8.1. Nom et adresse du ou des partenaires de mise en œuvre

<u>Croix-Rouge Burkinabé</u> Rue 13.43; 01 BP 4404 Ouagadougou 01- Burkina Faso	<u>Croix-Rouge Malienne</u> Djélibougou ; Route de Koulikoro ; Rue 261 - Porte 02; BP : 280 Bamako - Mali	<u>Croix-Rouge Nigérienne</u> 665, rue NB 045 ; Niamey Bas Terminus, 2ème arrondissement ; B.P. 11386 Niamey - Niger
---	--	---

<u>Croix-Rouge du Burundi.</u> 18, avenue des États-Unis BP 324 Bujumbura - Burundi	<u>Croix-Rouge Rwandaise</u> Avenue KG 15 kacyiru BP : 425 Kigali - Rwanda	<u>Croix-Rouge de la République Démocratique du Congo</u> 41, avenue de la Justice Kinshasa, Gombe – République Démocratique du Congo
--	---	--

8.2. Statut des partenaires de mise en œuvre (par exemple : ONG, autorités locales, etc.) et rôle joué par eux

Par essence, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge suscite des partenariats très forts entre ses membres, et **le partenaire naturel et incontournable des Sociétés Nationales œuvrant à l'étranger est la société nationale du pays hôte**. Les membres du Mouvement sont donc tous des partenaires potentiels, qui partagent les mêmes principes et valeurs, les mêmes outils et méthodes de travail, qui collaborent et travaillent de manière coordonnée et solidaire.

Les Sociétés Nationales développent des partenariats privilégiés au sein de ce Mouvement. Ces partenariats structurels, la CRB-CF s'engage à s'y investir dans le long terme, avec pour objectif principal un renforcement des capacités et/ou une participation à l'accomplissement de la stratégie des partenaires. Renforcer le MCRCR et nos partenaires du Sud pour qu'ils puissent augmenter leurs capacités à répondre aux besoins de leur population est en effet la clé de voûte du travail de la CR. Chaque SNH est auxiliaire des pouvoirs publics dans son pays. Depuis plusieurs années, la CRB-CF mène une réflexion approfondie sur ses modalités de partenariat, et en particulier sur la question de la gestion directe par opposition à la gestion déléguée des programmes sur le terrain. Sa propre expérience a convaincu la CRB-CF que la délégation opérationnelle est plus adaptée à l'atteinte de résultats de développement durables et au renforcement du partenaire. Dans la lignée des réflexions au niveau international et belge sur l'efficacité de l'aide, la CRB-CF a décidé que ce mode de partenariat serait privilégié. Celui-ci s'articule autour de trois concepts-clés : gestion axée résultats, renforcement des capacités et attitude coach.

Le programme proposé ici sera géré en **gestion conjointe** (et non en gestion déléguée), en raison de son budget important, des exigences de timing (situation d'urgence) et de l'expertise technique requise, notamment en matière de protection. Cela signifie que **le programme sera mis en œuvre par chaque Société Nationale locale, mais que la CRB-CF renforcera son accompagnement** afin d'assurer un suivi plus rapproché et d'apporter l'expertise technique nécessaire (d'où la nécessité de délégués expatriés et d'appui technique). Un accord spécifique de partenariat sera signé entre la CRB-CF et ses partenaires pour la mise en œuvre de ce programme, qui définira précisément le cadre de collaboration.

Ce mode de gestion propre au MCRCR reste néanmoins un modèle en termes de localisation de l'aide avec un soutien appuyé et de long terme aux partenaires locaux. Cela va dans le sens de l'engagement de la Belgique envers les objectifs du Grand Bargain, notamment celui de fournir davantage de soutien et de moyens de financements à destination des intervenants locaux et nationaux⁷. Cela fait également écho à l'évaluation de la stratégie humanitaire belge réalisée en 2022 et qui souligne la volonté du gouvernement belge de renforcer la localisation de l'aide.

8.3. Type de relation avec le ou les partenaires de mise en œuvre et les rapports attendus de la part du partenaire de mise en œuvre

Tel que décrit dans sa politique de partenariat, la CRB-CF accorde une grande importance au développement de relations de partenariat de qualité. Le partenariat idéal pour la CRB-CF est un **engagement à long terme fondé sur des objectifs convenus, ainsi qu'une vision, des valeurs et des stratégies partagées émanant de plans stratégiques**. Ses caractéristiques sont notamment : l'accompagnement, la réciprocité et la responsabilité commune quant aux résultats de programmes. Cette relation qui part d'une vision commune d'une problématique et des solutions à apporter, se concrétise dans la mise en place de programmes conjoints mais comprend également des activités qui vont au-delà de celles liées aux projets/programmes. Le transfert de fonds existe, mais il n'est pas considéré comme le seul moyen d'exprimer sa collaboration. L'implication dans le **renforcement des capacités organisationnelles**, la recherche de financement, le plaidoyer et d'autres activités sont essentiels à la relation. Les partenaires se complètent mutuellement en termes d'expériences, savoirs, réseaux et compétences. Le partenariat permet aux deux partenaires de devenir plus compétents, de mieux remplir leurs missions et d'atteindre leurs objectifs, dans une relation de respect et de confiance mutuels.

Les partenariats qui lient la CRB-CF aux six partenaires (SNH) de mise en œuvre de ce programme sont des **partenariats institutionnels solides** qui reposent sur plusieurs années de collaboration et dans lesquels les partenaires se sont mutuellement engagés sur le moyen terme (les accords généraux de partenariat sont signés pour 10 ans). Dans chaque pays d'intervention, le programme prévoit une **composante de renforcement de capacités du partenaire local en protection et en préparation et gestion des catastrophes (R3)** au niveau central (siège) comme

aux niveaux décentralisés (comités locaux de la zone d'intervention). Les actions et les modalités de renforcement spécifiques à chaque partenaire seront définies en début de programme et en coordination avec les autres acteurs du MCRCR présents dans le pays.

Les six partenaires fourniront à la CRB-CF, en toute transparence, les rapports (mensuels, trimestriels, annuels) rédigés à l'attention du siège de la Croix-Rouge nationale. Les rapports intermédiaire et final à l'attention du bailleur seront rédigés conjointement au niveau de chaque pays, puis compilés par le coordinateur.trice. Des rencontres de suivi et de planification seront réalisées sur le terrain avec la participation des cadres techniques et cadres support afin d'assurer la qualité de la mise en œuvre des activités du projet.

9. ACTIVITÉS DE COMMUNICATION, DE VISIBILITÉ ET D'INFORMATION

9.1. Activités de communication programmées

À travers ce programme, la CRB-CF a pour objectif d'augmenter la visibilité des crises sur lesquelles elle travaille et de produire du matériel de communication (photos, vidéos...) qui lui permettront d'accroître son plaidoyer humanitaire pour les crises du Sahel et des Grands Lacs qui sont considérées par différents acteurs comme des crises oubliées et qui ne sont que rarement relayées dans les médias européens.

Le matériel produit pourra prendre différentes formes en fonction de la pertinence et du besoin de communication (articles, interviews, témoignages, storytelling, reportages vidéo, etc.) et sera notamment diffusé à travers les sites web, les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Twitter, etc.), les magazines et revues de la CRB-CF et de ses partenaires. Ces publications pourront servir de support à des campagnes de communication spécifiques ou à des récoltes de fonds auprès du grand public. Un projet de communication précis pourra également être défini conjointement avec l'équipe « Marketing et Communication » de la CRB-CF au démarrage du programme.

Toute activité de communication sera en lien avec le **code de conduite du MCRCR**, ses principes de **Dignité, Accès, Participation et Sécurité, et dans le respect du RGDP**. Il sera garanti que les activités de communication ne présenteront jamais les communautés ciblées comme des personnes désespérées recevant passivement l'assistance humanitaire, mais comme des personnes actrices de changement, pleinement actives et impliquées dans les activités. De plus, le soutien de la DGD D5.1 sera indiqué clairement (dans la mesure du possible, voir section suivante) et la CRB-CF et ses partenaires maintiendront également le contact avec les différentes Ambassades de Belgique et rendront compte régulièrement des progrès importants du projet.

9.2. Visibilité sur les équipements durables, les fournitures principales, ainsi que sur le lieu du projet

Le programme sera implémenté dans des pays très différents du point de vue sécuritaire (Cf. 6.2.1.). Etant donné le contexte sécuritaire tendu au Sahel et en partie aussi au Burundi et en RDC, le projet demande l'autorisation de ne pas appliquer les règles de visibilité bailleur dans ces zones d'intervention, cela dans le but de maintenir l'image de neutralité de l'organisation et de réduire le risque d'association entre l'assistance humanitaire dispensée par la Croix-Rouge et les États qui sont partenaires financiers. Ces derniers conduisent également souvent des opérations d'appui à la sécurité du pays et le risque d'être visé est donc majeur. La visibilité sera au contraire assurée au Rwanda.

9.3. Activités de publication prévues

Il n'y a pas d'activités spécifiques de publication prévues dans ce programme, mais il y a une réelle volonté de la part de la CRB-CF et de ses partenaires de pouvoir capitaliser au maximum le travail produit. En effet, les pratiques et la disponibilité (accessibilité et adaptation au contexte) de certains documents cadres diffèrent selon les pays. Ce programme est une opportunité pour favoriser la production et l'adaptation de documents pertinents pour ensuite les diffuser au sein du mouvement à travers la FICR.

Cette dynamique a déjà été initiée lors de la phase 22-23 sur la cartographie des outils utilisés pour former les volontaires (curricula de formation), avec l'objectif de promouvoir des bonnes pratiques et de faciliter la diffusion des standards de Protection, Genre et Inclusion dans les opérations.

10. RESSOURCES HUMAINES

10.1. Veuillez indiquer les chiffres globaux par fonction et par statut

Nous indiquons ici les unités RH expatriées et siège prévus sur ce programme. Les détails concernant ces RH ainsi que celles locales seront disponibles dans un second temps, au démarrage du programme.

Fonction	CR	Statut	Nb de personnes	Nb total de mois dans le projet
Référente Technique PGI/ECR	CRB-CF	Siège	1	12
Référente Technique Cash/IM	CRB-CF	Siège	1	6
Représentants Partenariat Programme	CRB-CF	Siège	6	12
RLF	CRB-CF	Siège	2	6
Référent technique	CRD	Siège	1	1
Total Siège			11	37
Coordinateur.trice du programme	CRB-CF	Expatrié	1	22
Représentants Pays	CRB-CF	Expatrié	6	29
Représentante Pays Adjoint Burkina-Faso	CRB-CF	Expatrié	1	4
Assistants Techniques régionaux (Finance, DM, IM/digitalisation)	CRB-CF	Expatrié	7	37
Assistants Techniques (Mali et Niger)	CRD	Expatrié	3	12
Country Manager (20%)	CRD	Expatrié	1	3
Assistants techniques régionaux	CRD	Expatrié	1	1,25
Assistants techniques (Burundi)	CRLux	Expatriés	3	6
Total expatriés			23	120,25

Toutes les ressources humaines directement impliquées dans le programme sont mentionnées ici. A noter que la plupart de ces ressources humaines ne sont financées que partiellement. Ainsi, concernant les délégués expatriés, en moyenne le programme AMOPAH2 ne prendra en charge à peine un Equivalent Temps Plein (ETP) par pays et par an.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

10.2. Nom et titre du représentant légal signant la convention

Mr. Guy RICHELLE, Directeur Général - Croix-Rouge de Belgique | ASBL Activités internationale

10.3. Nom, numéro de téléphone, adresse e-mail et titre de la (des) personne(s) chargée(s) de la gestion administrative du dossier

Simonetta RISAIO, Responsable Service Actions Internationales – Croix-Rouge de Belgique | ASBL Activités internationale. simonetta.risaio@croix-rouge.be ; departement.international@croix-rouge.be
+32 81 77 16 13

10.4. Nom, numéro de téléphone et de fax et adresse e-mail du représentant dans la zone d'intervention

<u>Représentant pays CRB-CF au BF</u> Bruno MALBROUCK bruno.malbrouck@croix-rouge.be +226 62 69 46 50 +226 75 78 72 77	<u>Représentant pays CRB-CF au Mali</u> Eugène SOMDA eugene.somda@croix-rouge.be +223 77 64 06 88	<u>Représentant pays CRB-CF au Niger</u> Sayouba SAVADOGO sayouba.savadogo@croix-rouge.be +227 89 14 12 22
<u>Représentant pays CRB-CF au Burundi</u> Adama TONI adama.toni@croix-rouge.be +257 799 83 153	<u>Représentant pays CRB-CF au Rwanda</u> Issa SAWADOGO issa.sawadogo@croix-rouge.be +250 782 857 119	<u>Représentant pays CRB-CF en République démocratique du Congo</u> Marc KABORE marc.kabore@croix-rouge.be +243 813 942 579

11.4 Compte bancaire

Nom de la banque : ING

Adresse de l'agence : Avenue Marnix 24A, 1000 Bruxelles

Désignation précise du titulaire du compte : Croix-Rouge de Belgique Communauté Francophone Activités Internationales

Numéro de compte complet (y compris code(s) bancaire(s)) :

Code IBAN: BE75 3101 2912 2951 Code SWIFT: BBRUBEBBXXX

11. BUDGET

	TOTAL	%
Bien et services délivrés aux bénéficiaires	3 673 195,85 €	53%
Biens et services liés à la sécurité alimentaire & moyen d'existence	945 001,92 €	
Biens et services liés à la nutrition	- €	
Biens et services liés à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène	369 887,85 €	
Biens et services liés à la santé	205 542,92 €	
Abris et biens non-alimentaires	489 065,22 €	
Biens et services liés à la réduction des risques de catastrophes	173 046,01 €	
Biens et services liés à la protection spécifique (RLF, HSP, documentation état civil, cohésion sociale ...)	844 296,22 €	
Ateliers de planification, suivi et évaluation	116 260,78 €	
Renforcement de capacités	164 094,99 €	
Crisis modifier	365 999,95 €	
Investissement	353 832,37 €	5%
Equipement durable (>500EUR)	335 072,48 €	
Autres frais	18 759,89 €	
Ressources Humaines	2 110 922,11 €	30%
Ressource humaines locales	1 191 726,38 €	
Ressource humaines expatriées	830 134,30 €	
Ressource humaines siège	101 135,39 €	
Frais de fonctionnement	546 878,73 €	8%
Frais de fonctionnement des véhicules	161 841,57 €	
Frais de voyage	127 295,31 €	
Communication, visibilité, information	91 652,77 €	
Bâtiments : loyers et charges	79 633,61 €	
Fournitures et matériel	34 607,70 €	
Services externes (banque, téléphone)	51 847,77 €	
Autres frais	253 558,69 €	4%
Evaluations/Audits	180 712,01 €	
Missions	72 846,68 €	
TOTAL COUTS DIRECTS	6 938 387,75 €	100%
Coûts administratifs (5,5%)	381 611,33 €	
TOTAL COUTS	7 319 999,08 €	

Liste des annexes :

Annexe I : Liste des acronymes

Annexe II : Analyse des parties prenantes

Annexe III : Cartes de la localisation exacte de l'action

Annexe IV : Cadre logique détaillé

Annexe V : Procédure d'octroi de fonds de réponse aux urgences

Annexe VI : Responsabilités en termes de suivi du programme

Annexe VII : Références

Références

¹ Community Engagement Hub, 2022, *CEA guide*, [CEA Guide - Community Engagement Hub](#)

² Centre des moyens d'existence, *Modification de l'indice des stratégies d'adaptation (ISA) adopté par les ménages*, [Modification de l'indice des stratégies d'adaptation \(ISA\) adopté par les ménages. - Livelihoods Centre](#)

³ IFRC, 2021, *Humanitarian assistance and protection for people on the move*

⁴ IFRC, *Les points de service humanitaire*, [Les points de service humanitaire | IFRC](#)

IFRC, 2021, *Humanitarian assistance and protection for people on the move*

⁵ ICRC, 2025, *Un accès plus sûr*, shop.icrc.org/safer-access-an-introduction-en-pdf.html

⁶ IFRC, 2018, *LEARNING REVIEW: REDROSE CASH DATA MANAGEMENT 2018 PILOTS*, <https://cash-hub.org/wp-content/uploads/sites/3/2020/10/Learning-Review-RedRose-Cash-Data-Management-Pilots-2018.pdf>

⁷ Inter-Agency Standing Committee, Juin 2021, *Grand Bargain 2.0*, [\(FR\) Grand Bargain 2.0 Cadre.pdf \(interagencystandingcommittee.org\)](#)

^[i] UNHCR, 2022, *L'insécurité pousse davantage de Burkinabés à l'exil, aggravant les tensions dans la fragile région du Sahel*, [L'insécurité pousse davantage de Burkinabés à l'exil, aggravant les tensions dans la fragile région du Sahel | UNHCR France](#)

^[ii] UNICEF, 2020, *Sahel central : l'insécurité alimentaire et de la crise nutritionnelle s'aggravent*, <https://www.unicef.fr/article/sahel-central-linsecurite-alimentaire-et-de-la-crise-nutritionnelle-saggravent/>

^[iii] OCHA, Mars 2023, *Plan de réponse humanitaire Burkina Faso Cycle de programme humanitaire 2023*, [Burkina Faso Plan de Réponse Humanitaire 2023 \(mars 2023\) - Burkina Faso | ReliefWeb](#)

^[iv] Food Security Cluster, Novembre 2022, *Mali CH : Résultats Cadre Harmonisé Novembre 2022 - Fiches de Communication et de Synthèse des Résultats*, [CH : Résultats Cadre Harmonisé Novembre 2022- Fiches de Communication et de Synthèse des Résultats | Food Security Cluster \(fscluster.org\)](#)

^[v] Food Security Cluster, Décembre 2022, *Mali CH : Résultats Cadre Harmonisé Novembre 2022 - Fiches de Communication et de Synthèse des Résultats*, [CH : Résultats Cadre Harmonisé Novembre 2022- Fiches de Communication et de Synthèse des Résultats | Food Security Cluster \(fscluster.org\)](#)

^[vi] OCHA, Janvier 2023, *Plan de réponse humanitaire Mali Cycle de programme humanitaire 2023*, [Mali : Plan de réponse humanitaire 2023 - Mali | ReliefWeb](#)

^[vii] UNDP, Septembre 2022, *Human Development Report 2021-22*, <https://www.undp.org/fr/tunisia/publications/human-development-report-2021-22>

^[viii] OCHA, Mars 2023, *Plan de réponse humanitaire Niger Cycle de programmation 2023-2025*, [Niger : Plan de réponse humanitaire \(mars 2023\) - Niger | ReliefWeb](#)

^[ix] OCHA, Mars 2023, *Besoins et plan de réponse humanitaire Burundi Cycle de programme humanitaire 2023*, [Burundi Besoins et Plan de Réponse Humanitaire 2023 \(mars 2023\) - Burundi | ReliefWeb](#)

^[x] OCHA, Janvier 2023, *Aperçu des besoins humanitaires RDC Cycle de programme humanitaire 2023*, [République démocratique du Congo : Aperçu des besoins humanitaires 2023 \(janvier 2023\) - Democratic Republic of the Congo | ReliefWeb](#)